

Gleckman, Harris

Research Report

Multipartisme: Est-ce bon pour les pays en développement?

Document de Recherche, No. 182

Provided in Cooperation with:

South Centre, Geneva

Suggested Citation: Gleckman, Harris (2023) : Multipartisme: Est-ce bon pour les pays en développement?, Document de Recherche, No. 182, South Centre, Geneva

This Version is available at:

<https://hdl.handle.net/10419/283484>

Standard-Nutzungsbedingungen:

Die Dokumente auf EconStor dürfen zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden.

Sie dürfen die Dokumente nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, öffentlich zugänglich machen, vertreiben oder anderweitig nutzen.

Sofern die Verfasser die Dokumente unter Open-Content-Lizenzen (insbesondere CC-Lizenzen) zur Verfügung gestellt haben sollten, gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der dort genannten Lizenz gewährten Nutzungsrechte.

Terms of use:

Documents in EconStor may be saved and copied for your personal and scholarly purposes.

You are not to copy documents for public or commercial purposes, to exhibit the documents publicly, to make them publicly available on the internet, or to distribute or otherwise use the documents in public.

If the documents have been made available under an Open Content Licence (especially Creative Commons Licences), you may exercise further usage rights as specified in the indicated licence.

182

Document de
Recherche
7 septembre
2023

MULTIPARTISME : EST-CE BON POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ?

Harris Gleckman



**SOUTH
CENTRE**

**tni**
transnationalinstitute

DOCUMENT DE RECHERCHE

182

MULTIPARTISME : EST-CE BON POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ?

Harris Gleckman*

SOUTH CENTRE ET INSTITUT TRANSNATIONAL

7 SEPTEMBRE 2023

* Harris Gleckman est chercheur principal au Center for Governance and Sustainability de l'Université du Massachusetts à Boston, associé de recherche au Transnational Institute (Amsterdam) et directeur de Benchmark Environmental Consulting. Il était chef du bureau new-yorkais de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Gleckman est titulaire d'un doctorat en sociologie de l'Université Brandeis. Il est l'auteur du livre *Multistakeholder Governance and Democracy: A Global Challenge* (Londres, Routledge, 2018).

SOUTH CENTRE

En août 1995, le South Centre a été créé en tant qu'organisation intergouvernementale permanente. Il est composé des États membres des pays en développement et responsable devant eux. Il mène des recherches orientées sur les questions clés de la politique du développement et aide les pays en développement à participer efficacement aux processus de négociation internationaux qui sont pertinents pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Le Centre fournit également une assistance technique et un renforcement des capacités dans les domaines couverts par son programme de travail. Partant du principe que la réalisation des ODD, en particulier l'éradication de la pauvreté, nécessite des politiques nationales et un régime international qui soutient et ne compromet pas les efforts de développement, le Centre promeut l'unité du Sud tout en reconnaissant la diversité des intérêts et des priorités nationales.

INSTITUT TRANSNATIONAL

Fondé en 1974, le Transnational Institute (TNI) est un réseau international d'universitaires activistes engagés dans des analyses critiques des problèmes mondiaux d'aujourd'hui et de demain. Nous cherchons à apporter un soutien intellectuel aux mouvements concernés pour orienter le monde dans une direction démocratique, équitable et écologiquement durable.

REMARQUE

Les opinions contenues dans ce document sont à attribuer à l'auteur/aux auteurs et ne représentent pas les vues institutionnelles du South Centre ou de ses États membres. Toute erreur ou omission dans cette étude relève de la seule responsabilité de l'auteur ou des auteurs.

Tout commentaire sur ce document ou sur son contenu sera très apprécié. Veuillez contacter :

South Centre
International Environment House 2
Chemin de Balxert 7-9
CP 228, 1211 Genève 19
Suisse
Tél. (41) 022 791 80 50
south@southcentre.int
www.southcentre.int

Suivez le Twitter de South Centre : [South Centre](#) 

Institut Transnational
De Wittenstraat 25
1052 AK Amsterdam
Les Pays-Bas
+31 20 662 66 08
tni@tni.org
www.tni.org
<https://twitter.com/TNInstitute>
<https://www.facebook.com/TransnationalInstitute>
<https://www.instagram.com/transnationalinstitute>
<https://www.youtube.com/user/TransnationalInst>

© South Centre/Institut Transnational

L'utilisation personnelle en tant que particulier/« utilisation équitable » est autorisée. L'utilisation par ceux qui travaillent pour des organisations n'est autorisée que si l'organisation détient une licence appropriée de l'organisation de droits de reprographie concernée (par exemple Copyright Licensing Agency au Royaume-Uni), une telle utilisation étant soumise aux termes et conditions de cette licence et à la loi locale sur le droit d'auteur.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les préparatifs du Sommet du Futur (SOTF) de septembre 2024 vont bon train. Dans ce processus, le Secrétaire général de l'ONU et la plupart des pays de l'OCDE soutiennent que le multipartisme devrait désormais être accepté comme faisant partie de la gouvernance mondiale et du multilatéralisme. Cet article soutient le contraire : le multipartisme sape le multilatéralisme et limite le rôle des pays en développement dans la gouvernance mondiale.

La gouvernance mondiale fonctionne à travers un récit commun, un ensemble d'institutions et l'exercice du pouvoir. La première section du document fournit le contexte du rôle du Forum économique mondial dans l'élaboration du discours et des efforts préliminaires des sociétés transnationales (STN) et des principales ONG du Nord pour construire une structure institutionnelle pour le multipartisme. La première section situe également ces évolutions dans le contexte des pressions des STN sur l'ONU et les pays en développement, remontant 50 ans en arrière, à l'appel du président Allende à l'Assemblée générale et à la CNUCED.

La deuxième section identifie six défis fondamentaux présentés par le multipartisme au multilatéralisme et aux gouvernements du G77.

- (a) une érosion de la souveraineté
- (b) l'externalisation de la gouvernance mondiale
- (c) un déclin de la responsabilité et de la confiance dans la communauté internationale
- (d) un déplacement de la mise en œuvre des gouvernements des pays de l'OCDE vers les sociétés transnationales basées dans les pays de l'OCDE
- (e) un rétrécissement de l'éventail des orientations politiques à celles qui sont compatibles avec un rendement commercial ; et
- (f) une corruption du langage diplomatique en masquant la différence légitime entre les acteurs de la gouvernance en tant que « parties prenantes » équivalentes

Après une analyse approfondie de chaque défi, le document conclut par un menu d'options multilatérales pour répondre aujourd'hui et dans le contexte de la SOTF à l'intrusion du multipartisme dans la gouvernance mondiale. Les choix incluent des contre-mesures au niveau politique et au niveau procédural, dont la combinaison permet aux gouvernements de créer une variété de contre-stratégies.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Contexte historique	2
La poursuite de l'évolution du multipartisme.....	6
Le multipartisme s'est étendu à l'ensemble du système des Nations Unies	11
Quatre types différents de groupes multipartites	13
Les risques liés au multipartisme s'accroissent.....	15
Autres caractéristiques du multipartisme dans la pratique.....	18
Les défis du multipartisme pour le multilatéralisme	22
Contre-mesures multilatérales	30
Conclusion : le multipartisme est un ajout risqué et inutile au multilatéralisme	34
Annex 1.....	35
Les références	38

INTRODUCTION

Aujourd'hui, la question de la prochaine phase de la gouvernance mondiale est en suspens. L'un des candidats retenus consiste à formaliser la gouvernance multipartite dirigée par les sociétés transnationales (TNC) au sein et à proximité du multilatéralisme, qui, selon certains, pourrait être l'ONU 2.0. Une autre direction, visible dans la préparation du Sommet du Futur, consiste à aller de l'avant, en s'efforçant de renforcer le multilatéralisme, la gouvernance mondiale démocratique et une meilleure équité et justice environnementale, ce qui réduirait nécessairement la domination des entreprises sur la gouvernance mondiale à l'avenir.

Ce rapport fournit des exemples de l'ampleur de ce défi dans l'ensemble du système des Nations Unies et du système de gouvernance de longue date centré sur l'État. Il identifie six menaces spécifiques en matière de gouvernance que le multipartisme fait peser sur les gouvernements, sur le multilatéralisme et sur les citoyens des pays du Sud et du Nord. Le document se termine par une série de mesures qui pourraient être prises par les organismes multilatéraux pour répondre efficacement à ces défis. Toutes ces observations visent à démontrer que le multipartisme ne devrait pas faire partie de la prochaine phase de la gouvernance mondiale. Ce qui devrait être un élément approprié de la prochaine phase de gouvernance mondiale est un système capable de répondre aux crises systémiques sous-jacentes d'aujourd'hui et aux menaces mondiales probables de demain d'une manière démocratique et centrée sur les personnes, qui renforce le pouvoir de décision des peuples actuellement marginalisés et gouvernements du monde entier.

CONTEXTE HISTORIQUE

STN¹ ont une histoire compliquée d'engagement dans le multilatéralisme. Pendant de nombreuses années, la forme de l'engagement a été indirecte. Les STN transmettaient leurs points de vue à leurs gouvernements d'origine, puis ces points de vue étaient ensuite transmis par les ministères des Affaires étrangères à d'autres gouvernements et aux secrétariats des agences internationales. Une deuxième forme d'engagement indirect consistait à utiliser des associations professionnelles et commerciales pour plaider auprès des organisations du système des Nations Unies en faveur de la mondialisation ainsi que pour des positions spécifiques aux entreprises et aux secteurs. Ces deux formes indirectes d'engagement perdurent, mais avec le temps elles n'ont pas été considérées comme suffisamment efficaces par les STN. Avec de nombreux défis sectoriels à l'ordre du jour international, l'engagement indirect n'a souvent pas réussi à répondre de manière significative aux changements rapides du marché.

À partir des années 1980, les agences d'aide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale et certaines multinationales ont encouragé les partenariats public-privé (PPP) nationaux et mondiaux. Rétrospectivement, les PPP peuvent être considérés comme un des premiers cas spécialisés de gouvernance multipartite (Velásquez, 2023). Cependant, dans le langage des PPP, il semble n'y avoir que deux catégories d'acteurs, mais en réalité chaque terme cache plusieurs acteurs.

Le premier « P » – « public » – regroupe les institutions étatiques, les organisations non gouvernementales et le grand public. Pour la composante gouvernementale d'un PPP particulier, on peut trouver une administration municipale, une autorité provinciale, une agence du système des Nations Unies, un conseil scolaire ou un ministère des Finances. Chacun de ces acteurs a un rôle spécifique au sein des structures étatiques traditionnelles. Quelle que soit la manière dont le P « public » est interprété, c'est la participation de l'institution étatique et la participation des organisations de la société civile locales et internationales qui ont offert une légitimité politique à une entreprise de PPP.

Le deuxième « P » – « privé » – peut également faire référence à plusieurs types d'acteurs corporatifs. La catégorie privée pourrait n'être qu'une entreprise souhaitant entretenir une relation non traditionnelle avec un acteur étatique. Il peut également s'agir d'un consortium de STN avec plusieurs entreprises locales affiliées, d'une banque transnationale, d'une petite et moyenne entreprise ou d'une grande banque de développement régional. C'est cette composante du PPP qui est censée être en mesure de réaliser le projet d'une manière plus efficace que l'institution publique seule ou l'entreprise ou le secteur sur un marché concurrentiel.

Le troisième « P » – « partenariat » – est le terme le plus ambigu. Cela semble suggérer un partenariat juridique, mais il existe rarement des documents formels et juridiquement contraignants pour un PPP. Cela fait écho à l'idée d'une relation matrimoniale, mais il y a rarement une interaction conjointe significative dans un PPP, sauf lors d'événements médiatiques clés. Cela ressemble également à une référence à un système de gouvernance fondé sur le consensus et mutuellement enrichissant, mais généralement dirigé par un ou deux membres clés. L'ambiguïté du « partenariat » est cruciale pour l'acceptation publique de

¹ Dans cet article, les STN sont utilisées comme un raccourci pour désigner les sociétés mondiales, les associations professionnelles de sociétés mondiales et les fondations philanthropiques alliées à des sociétés mondiales. Dans certaines communautés, l'expression « sociétés multinationales » est utilisée à la place de « sociétés transnationales », mais à toutes fins pratiques, il s'agit de la même forme commerciale.

l'accord. De cette manière, les PPP nationaux et mondiaux depuis les années 1980 peuvent être considérés comme les premières versions du multipartisme².

La Conférence de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement peut être considérée comme un moment qui a marqué un tournant vers un engagement direct des STN dans le multilatéralisme. Au cours de cette phase, les sociétés transnationales ont été invitées individuellement à s'adresser directement aux gouvernements lors de réunions internationales. L'approche d'engagement direct constitue également la base du Pacte mondial, une organisation créée pour permettre aux dirigeants d'entreprises d'accéder au Secrétaire général de l'ONU. Comme pour l'approche indirecte, l'approche d'engagement direct se poursuit, mais dans les années 2000, les limites politiques sont devenues évidentes pour une partie du monde de l'entreprise. Les gouvernements et la société civile pouvaient refuser d'accepter des messages directs du secteur des entreprises parce qu'ils étaient reconnus comme des opinions biaisées par les entreprises et parfois comme de simples efforts de relations publiques. Au sein de l'Organisation Mondiale de la Santé, il y a eu une résistance institutionnelle lorsque les fabricants de tabac et de préparations pour nourrissons ont été interdits par des traités dans les instances internationales et gouvernementales lorsque leurs questions étaient discutées (OMS, 2003, article 5.3).

Tant dans le processus d'engagement indirect que dans la phase d'engagement direct, les STN se sont concentrées sur les gouvernements qui prenaient des orientations en matière de politiques et de programmes. Parfois, leurs préoccupations étaient d'amener les gouvernements à prendre des mesures favorables à la mondialisation, dans des secteurs particuliers ou dans des entreprises individuelles ; parfois, leurs efforts visaient à empêcher les gouvernements de prendre des mesures qu'ils estimaient préjudiciables à la mondialisation, à des secteurs ou à des entreprises spécifiques. Qu'il s'agisse d'élargir les marchés existants, de créer de nouveaux marchés de produits ou d'éviter des pertes sur les marchés existants, les cibles de leurs politiques et activités programmatiques étaient les États et les organisations du système multilatéral.

Aujourd'hui, le multipartisme constitue la nouvelle forme d'engagement des entreprises dans le multilatéralisme. Il s'appuie sur les modèles d'engagement indirect et direct et sur l'histoire des PPP, mais ajoute une dimension nouvelle et complexe. Les organismes multipartites incluent la participation directe des entreprises, au moins une STN ou une association commerciale fait partie de chaque groupe multipartite et un groupe d'autres « parties prenantes ». Ces autres « parties prenantes » sont sélectionnées par les STN participantes ou par les fondateurs et peuvent être des fonctionnaires gouvernementaux volontaires, des organisations de la société civile favorables à l'industrie, des universitaires coopératifs, des membres du Secrétariat invités et des personnalités publiques favorables aux entreprises. Collectivement, cette équipe multipartite sert de nouvelle interface d'entreprise avec le multilatéralisme et le grand public. Dans certaines circonstances, les partisans considèrent ce type d'unité multipartite comme ayant une meilleure capacité à gérer un problème mondial que n'importe quelle combinaison de gouvernements ou d'agences des Nations Unies.

En outre, le multipartisme a modifié l'orientation de l'engagement des STN auprès des États. Alors que certains organismes multipartites continuent de se concentrer sur le changement de point de vue des organisations intergouvernementales et des États, un rôle assez traditionnel, la plupart des organismes multipartites cherchent désormais à intervenir directement dans la gouvernance mondiale, marginalisant ainsi les États et les organismes intergouvernementaux.³

² Aujourd'hui, le terme « partenariat » continue d'être utilisé dans les résolutions intergouvernementales.

³ Cela peut être considéré comme analogue aux PPP nationaux dans lesquels les PPP dans les services d'eau, de transport ou d'infrastructure assumaient bon nombre des fonctions traditionnelles des autorités nationales ou locales.

Le multipartisme a également permis aux STN de modifier la portée de leur travail international pour inclure la mise en œuvre – ou du moins de revendiquer de meilleures capacités de mise en œuvre que celles des gouvernements de l'OCDE et du système des Nations Unies. Un exemple de la nature complexe de ces changements est la fonction du multipartisme autour de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Grâce au multipartisme, les multinationales ont créé des moyens de coopter un vaste programme des Nations Unies et son discours pour leur avantage marketing. Par exemple, certaines multinationales utilisent le logo ODD multicolore de l'ONU dans des publicités de produits qui vantent leur contribution à la réalisation d'un objectif ODD, tout en omettant toute référence à la manière dont leur entreprise pourrait bénéficier de – ou être une cause – de la crise derrière d'autres ODD. Si tous les ODD étaient pleinement mis en œuvre, ils menaceraient effectivement les règles de la mondialisation, forceraient des changements dans les aspects systématiquement préjudiciables de la politique mondiale et saperaient le contrôle des entreprises sur les produits et services qui sont des biens publics mondiaux. Le multipartisme, avec son ensemble de participants de la société civile, d'universitaires et de gouvernements, fournit aux STN un moyen d'affirmer publiquement qu'elles soutiennent les revendications mondiales centrées sur l'humain et les droits, tout en choisissant les ODD qu'elles soutiennent – souvent en les redéfinissant dans mettre en pratique même ces ODD sélectionnés ou les actions nécessaires pour les atteindre afin de s'aligner sur leurs intérêts - tout en continuant à prendre des mesures qui sapent le reste des ODD, sachant bien que la présence d'autres groupes constitutifs dans le groupe multipartite leur donne un nouveau visage public plausible .

Étant donné que les projets de gouvernance multipartite sont une entreprise volontaire pour les participants individuels, la structure permet à ces participants de choisir les projets multipartites auxquels ils souhaitent s'identifier et ceux auxquels ils ne veulent pas s'identifier. Le résultat net est que les régimes de gouvernance multipartites volontaires sont un système de gouvernance opt-in-opt-out avec un degré élevé d'inefficacité intrinsèque.

Conformément aux expériences des PPP, les STN peuvent par exemple se joindre à un processus multipartite si et quand cela semble lucratif ou apporte d'autres avantages à l'entreprise. Un groupe de la société civile peut rejoindre un processus multipartite et ensuite décider qu'il a d'autres priorités pour son organisation aux contraintes financières. Un organisme gouvernemental ou une agence des Nations Unies peut choisir de participer au lancement d'un processus multipartite pour gagner en visibilité publique, mais ne pas avoir l'énergie ou les ressources nécessaires pour s'engager activement dans le processus. Tous les participants étant des acteurs bénévoles, chacun peut se retirer quand il le souhaite.

Si le projet fonctionne bien, l'entreprise peut alors se trouver dans une situation financière plus solide et les autres participants peuvent prétendre avoir contribué à atteindre un objectif global. Si l'agence des Nations Unies est un partenaire et qu'elle échoue, alors l'ONU est considérée comme ayant échoué dans sa mission et doit absorber le mécontentement du public face à cet échec.

Chacun de ces changements dans la structure de l'engagement du secteur privé dans le multilatéralisme s'est produit alors que l'économie mondiale était en pleine mutation.

Le multipartisme en tant que nouvelle forme de gouvernance mondiale est apparu à l'ordre du jour international avec les changements tectoniques intervenus depuis la crise financière de 2008 et la croissance de multiples organisations de la société civile internationale prenant l'initiative d'amener les États à résoudre les problèmes systémiques. Pour résoudre de tels problèmes systémiques, tels que les inégalités sociales et environnementales, il faudrait un changement fondamental dans la mondialisation, un processus que certains dirigeants de l'industrie ne voulaient pas voir dirigé par la société civile internationale de concert avec les gouvernements qui la soutiennent.

Les premières opinions du Président Salvador Allende (Chili) sur les sociétés multinationales il y a une cinquantaine d'années continuent de refléter les défis que le monde des affaires pose à la gouvernance mondiale. Allende s'est adressé à la conférence de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) au printemps 1972 à Santiago, puis a répété l'essentiel de ses remarques à New York devant l'Assemblée générale à l'automne de la même année. Il a dit aux gouvernements et au monde que,

« Lors de la troisième CNUCED, j'ai pu discuter du phénomène des sociétés transnationales. J'ai mentionné la grande croissance de leur pouvoir économique, de leur influence politique et de leur action corruptrice. . . . - C'est la raison de l'inquiétude avec laquelle l'opinion mondiale devrait réagir face à une réalité de ce genre. Le pouvoir de ces sociétés est si grand qu'il dépasse toutes les frontières. ... Leur influence et leur rayon d'action bouleversent les pratiques commerciales traditionnelles de transfert de technologie entre États, de transmission de ressources entre nations et de relations de travail.

Nous sommes confrontés à une confrontation directe entre les grandes sociétés transnationales et les États. Les entreprises interviennent dans les décisions politiques, économiques et militaires fondamentales des États. Les entreprises sont des organisations mondiales qui ne dépendent d'aucun État et dont les activités ne sont contrôlées par aucun parlement ni aucune autre institution représentative de l'intérêt collectif et ne sont responsables devant aucun parlement. Bref, c'est toute la structure politique mondiale qui est mise à mal. ...

Pour l'essentiel, ce sont... des actes [des STN chiliennes] qui ont conduit le Conseil économique et social des Nations Unies – à la suite de la dénonciation du Chili – à approuver à l'unanimité... une résolution appelant un groupe de personnalités mondiales à rencontrer et étudier les effets et le fonctionnement des sociétés transnationales dans le processus de développement, en particulier dans les pays en développement, et leurs répercussions sur les relations internationales, et présenter des recommandations pour une action internationale appropriée » (Progressive International, 2022).

Il est évident que la déclaration d'Allende est prémonitoire et il est tout aussi évident que le monde de l'entreprise a continué à frapper fort à la porte de la gouvernance, s'introduisant trop souvent dans des espaces auxquels Allende sentait profondément qu'ils n'appartenaient pas. Suite à la déclaration d'Allende à l'Assemblée générale, le Conseil économique et social (ECOSOC) a créé la Commission sur les sociétés transnationales, le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales (UNCTC), avec son large éventail de documents de recherche et de politique, et un effort pluriannuel pour formuler un code de conduite pour les sociétés transnationales (Hamdani & Ruffing, 2015). La Commission et l'UNCTC ont été démantelées l'année même où la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement de 1992 a marqué un changement dans la forme d'engagement des STN dans le multilatéralisme. Aujourd'hui, la plupart des organes du système des Nations Unies disposent d'un bureau de « partenariat » désigné pour un engagement direct avec le monde des affaires. Cet article examine la forme d'engagement la plus subtile et la plus complexe dans laquelle les STN utilisent une structure multi-parties prenantes pour défendre leurs intérêts dans la gouvernance mondiale.

LA POURSUITE DE L'ÉVOLUTION DU MULTIPARTISME

La croissance du multipartisme et les défis qu'il pose au multilatéralisme ont évolué de manière intéressante depuis Rio. Comme l'indique le tableau 1, il y a eu un certain nombre de phases expérimentales, telles que la création d'organismes multipartites par les STN, amenant les organisations de la société civile et les universitaires à créer des normes de durabilité pour des produits spécifiques sans la participation du gouvernement ou du Secrétariat de l'ONU. Un autre arrangement multipartite expérimental, dans ce cas pour gouverner le monde numérique, impliquait le gouvernement des États-Unis, en tant que propriétaire des noms Internet, plaidant de manière agressive en faveur du multipartisme afin d'assurer un futur rôle dominant à l'industrie numérique dans la surveillance des règles mondiales, plutôt que de tout organisme intergouvernemental à l'ONU. Au sein du système des Nations Unies, la conférence de suivi du dixième anniversaire de la conférence de Rio de 1992 a testé un nouveau résultat officiel d'une réunion intergouvernementale, un résultat de « type II »⁴ qui a annoncé une série de programmes entre le secteur privé, le gouvernement et la société civile pour apporter les bénéfices du développement durable à chaque pays et région (voir encadré 1). Nota Bene – aucun de ces partenariats n'a duré plus de 3 ans et aucun n'a produit de résultats confirmés.

Encadré 1

Les résultats public-privé de type II font partie d'un processus intergouvernemental

« d) Continuer à promouvoir la participation multipartite et encourager les partenariats pour soutenir la mise en œuvre d'Action 21 aux niveaux régional et sous-régional. » (WSSD, 2002, paragraphe 160(d))

Sur le plan politique et sécuritaire, un groupe multipartite a été créé par l'industrie du diamant, les pays africains producteurs de diamants, Global Witness et d'autres organisations de la société civile pour faire face aux conséquences d'une campagne médiatique de la société civile visant à rebaptiser les diamants comme « diamants du sang » pour refléter la manière dont les ventes de diamants étaient utilisées pour financer les guerres régionales. Ce groupe multipartite, avec le soutien des principaux gouvernements de l'OCDE, a réussi à inciter l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à permettre au groupe multipartite de prendre la direction mondiale sur cette question (résolution 1459 du Conseil de sécurité de l'ONU, 2003). Cependant, trois ans après sa création, les principales organisations de la société civile participantes ont retiré leur soutien, car les STN et les États miniers du Processus de Kimberley n'ont pas mis en œuvre de manière significative leurs propres règles d'étiquetage (Rhode, 2014).

La participation des pays en développement, voire celle de l'Assemblée générale, à ces premiers projets multipartites était minime. Le tableau 1 identifie les moments clés de l'évolution du multipartisme, note l'impact de chacun de ces événements sur le système des Nations Unies et caractérise le rôle minimal des pays en développement et de l'Assemblée générale dans chacune de ces étapes. Les trois principales exceptions au rôle minimal des pays du Groupe des 77 (G77) étaient les participants gouvernementaux aux deux conférences sur l'environnement et le développement, qui ont donné un nouveau rôle aux STN et au multipartisme dans les processus de l'ONU ; le Processus de Kimberley, auquel les pays

⁴ Lors de la Conférence Rio+10 à Johannesburg, la conférence a donné lieu à une déclaration intergouvernementale régulière (appelée « résultat de type I ») ainsi qu'à une série d'annonces de partenariats public-privé (appelés officiellement « résultats de type II »).

africains producteurs de diamants ont participé activement ; et dans le cadre du projet de refonte mondiale du Forum économique mondial (WEF), financé en partie par trois pays pétroliers en développement (voir tableau 1, colonne 4). Dans la plupart de ces accords multipartites, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a en fait eu aucune participation, à l'exception de l'accueil et de l'adoption des résultats des deux conférences sur l'environnement et le développement (voir tableau 1, colonne 5).

Tableau 1

Les défis du multipartisme au multilatéralisme ont évolué depuis les années 1990 et ont maintenant atteint un nouveau niveau⁵

Année	Événement	Impact sur le système des Nations Unies	Participation des pays en développement	Rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies
1990-1992	Conférence de Rio sur l'environnement et le développement	Participation individuelle des STN en tant que l'un des grands groupes reconnus	Participation active	Organe dirigeant
1990 à ce jour	Création d'organismes mondiaux multipartites de normalisation des produits	FAO, PNUE, CNUCED, COP sur la biodiversité	0 – 2 par organisme de normalisation	Aucun
1997 – 2001	Commission mondiale des barrages	PNUE	1 pays en développement	Aucun
1999	Du côté du Forum économique mondial	Annnonce de la création du Global Compact	Aucun dans le groupe consultatif senior	Aucun
2002	Début du processus de Kimberley pour la certification des « diamants du sang »	Premier effort multipartite de paix et de sécurité	Gouvernements africains miniers de diamants	Adopté par l'Assemblée générale
2002	Sommet mondial sur le développement durable (Afrique du Sud)	Appels formels lors d'un sommet en faveur d'un nouveau document final officiel « un résultat de type II » intégrant des partenariats avec le secteur privé	De nombreux pays en développement ont été invités à devenir « partenaires », mais peu de ces initiatives de type II ont abouti à	Approbation des résultats de la conférence

⁵ Pour un historique plus détaillé de l'évolution de la gouvernance multipartite, voir Gleckman, 2018, chapitre 2 « Comment en sommes-nous arrivés là : une convergence de tendances multiples ».

			des actions concrètes.	
2002	Première conférence sur le financement du développement (FfD)	Entreprises individuelles certifiées à une conférence des Nations Unies	Aucun	Les accréditations d'entreprise ont été approuvées par les gouvernements lors de la conférence FfD
2003	Réaction à l'OMS – les accords sur les préparations pour nourrissons et le tabac excluent le secteur privé	Un débat intergouvernemental plus ouvert	À l'Assemblée mondiale de la santé	N / A
2010	Forum économique mondial (WEF)	Publication de l'Initiative mondiale de refonte	Financement fourni par trois gouvernements de pays en développement	Aucun
2015	Appel à des partenariats multipartites (ODD 17) pour mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale	Dépendance croissante à l'égard des partenariats avec les entreprises pour atteindre tous les ODD	ODD adoptés	ODD adoptés
2019	Accord de partenariat entre le Bureau du Secrétaire général de l'ONU et le WEF	Bureau du Secrétaire général de l'ONU	Aucun	Annonce ex post
2021	Création de COVAX	OMS	Coprésident de COVAX et de l'Association des sociétés pharmaceutiques des pays en développement	Aucun
2022 / 2023	Notre programme commun et dix notes	Propositions pour neuf nouveaux groupes multipartites	« Pays de bonne volonté »	En discussion

d'orientation connexes			
------------------------	--	--	--

À la suite de la crise financière de 2008, le WEF a mis en place un important programme interne impliquant 1 200 personnes sur une période d'un an et demi pour développer une nouvelle stratégie de gouvernance mondiale qui complète l'approche économique du capitalisme des parties prenantes du WEF⁶. Le rapport final de 600 pages publié en 2010 était intitulé « Global Redesign Initiative » (WEF, 2010). Le rapport présente un cadre de gouvernance qui place le multipartisme au-dessus du multilatéralisme (voir encadré 2) et crée une série de conseils multipartites de haut niveau sur l'avenir mondial pour mettre en œuvre leurs recommandations.

Encadré 2

Le point de vue du Forum économique mondial sur le statut du multilatéralisme dans un monde multipartite

« Les idées et propositions qui ont émergé du processus de refonte globale suggèrent que des progrès très substantiels peuvent être réalisés en :

1. Redéfinir le système international comme constituant un système de coopération mondiale plus large et multiforme dans lequel les cadres juridiques et les institutions intergouvernementales sont intégrés en tant qu'élément central, mais pas l'unique et parfois pas le plus crucial. » (WEF, 2010, p. 7)

Par la suite, en 2019, le WEF a signé un protocole d'accord (MoU) avec le Bureau du Secrétaire général de l'ONU pour faire avancer ce plan. Le MoU appelait à une programmation parallèle et à un soutien mutuel en mettant initialement l'accent sur six domaines d'importance mondiale (voir l'Annexe I pour le texte complet du MoU et son bref historique public). Le protocole d'accord entre le WEF et le Bureau du Secrétaire général de l'ONU n'a jamais été soumis à l'Assemblée générale pour approbation. De même, la FAO a conclu un protocole d'accord avec le WEF (FIAN, 2023). Une lettre ouverte de centaines d'organisations de la société civile (OSC) adressée au Secrétaire général résume leurs préoccupations comme suit :

« Nous sommes très préoccupés par le fait que [l'] accord de partenariat WEF-ONU délégitimera les Nations Unies et offrira aux sociétés transnationales un accès préférentiel et déférent au système des Nations Unies. Le système des Nations Unies est déjà gravement menacé. . . ceux qui remettent en question un monde multilatéral démocratique. Cependant, cette corporatisation de l'ONU constitue une menace bien plus grave à long terme, dans la mesure où elle réduira le soutien public au système onusien au Sud comme au Nord.» (Lettre ouverte au Secrétaire général de l'ONU, 2019)

Aujourd'hui, les éléments clés des recommandations de l'Initiative de refonte mondiale du WEF sont reflétés dans le rapport post-75e anniversaire du Secrétaire général de l'ONU, Notre programme commun (OCA) (Nations Unies, 2021), dans le rapport du Conseil consultatif de haut niveau sur un multilatéralisme efficace du Secrétaire général de l'ONU

⁶ Schwab, 2021.

(HLAB, 2023) et dans la série de notes d'orientation du Secrétaire général (Notes d'orientation du programme commun du Secrétaire général 1, 2, 3, 5, 8 ; 2023) (voir encadré 3).

Encadré 3

Textes parallèles de la Global Redesign Initiative dans les récents rapports du Bureau du Secrétaire général de l'ONU

Notre programme commun

« . . . dans le cadre du suivi de Notre programme commun, j'invite les États à envisager de rendre le Conseil [de tutelle] disponible en tant qu'organe multipartite chargé de relever les défis émergents et, en particulier, de servir de forum de délibération pour agir au nom de générations successives. Entre autres tâches, il pourrait émettre des conseils et des orientations en matière de gouvernance à long terme des biens communs mondiaux, de fourniture de biens publics mondiaux et de gestion des risques publics mondiaux. » (Nations Unies, 2021, paragraphe 125)

Rapport du Conseil consultatif de haut niveau sur un multilatéralisme efficace

« Nous devons accepter que les aspirations individuelles ne soient plus principalement médiatisées par les gouvernements nationaux, même si les États continuent de jouer un rôle central. »

Dans le même paragraphe, le rapport énumère quels acteurs devraient désormais, selon eux, être impliqués conjointement : « . . . tous les États, la société civile, les acteurs du secteur privé, les gouvernements locaux et régionaux et d'autres groupes traditionnellement exclus de la gouvernance mondiale ». (HLAB, 2023, p. 13)

LE MULTIPARTISME S'EST ÉTENDU À L'ENSEMBLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Aujourd'hui, des organismes multipartites sont impliqués dans l'ensemble du système des Nations Unies (voir tableau 2). Tous les besoins majeurs de la vie – nourriture, logement, eau potable, santé, action contre le changement climatique – font l'objet de mécanismes multipartites permettant l'intrusion des entreprises dans la gouvernance mondiale (Tableau 2, colonne 1).

Les chefs de tous les secrétariats du système des Nations Unies se réunissent régulièrement au sein du Conseil des chefs de direction (CEB). Sur les 31 organisations membres de la CEB, dix sont connues pour avoir des organes multipartites travaillant dans différents espaces politiques (tableau 2, colonne 3). Bien que la structure spécifique des groupes multipartites varie selon le thème de la gouvernance mondiale et les organisations des Nations Unies associées, une caractéristique commune (tableau 2, colonne 4) est que la participation des pays en développement au leadership est fondamentalement minimale. À l'instar des gouvernements des pays en développement, les organisations internationales de la société civile sont marginalisées dans l'espace de mise en œuvre des politiques et des programmes internationaux.

Tableau 2

Le multipartisme est désormais répandu dans le système des Nations Unies

Une question de gouvernance mondiale	Organisation multipartite	Organe compétent du système des Nations Unies	Participation des pays en développement
Répondre à la crise alimentaire/agricole	Sommet sur les systèmes alimentaires	FAO / Comité de la sécurité alimentaire (CSA)	Mineure
Diriger la recherche agricole	GCRAI	FIDA/FAO	5 sièges au conseil d'administration de 20 membres
Fournir un accès équitable à Internet	Forum sur la gouvernance de l'Internet	UIT	Mineure
Financer les ODD	Philanthropies des entreprises partenaires	ECOSOC / FPHN	1 à 2 sièges au sein de l'organe directeur en fonction du donateur individuel
Sécuriser les vaccins contre la COVID-19	COVAX	OMS	En tant que participants aux organismes consultatifs gouvernementaux
Atténuer le changement climatique	Organisations NetZéro	CCNUCC	Aucun
Stabilité macroéconomique	Conseil de stabilité financière (CSF)	Banque mondiale, FMI	7 membres sur les 32 membres du Comité de Pilotage

Maintenir la biodiversité	Plateforme multipartite pour la protection de la biodiversité	CESAO	Inconnu
Gérer des risques complexes	Conseil mondial du futur du WEF sur les risques complexes	ONU	Aucun
Construire la culture et les arts	Dialogue multipartite de l'UNESCO sur la culture et les arts	UNESCO	Pas clair
Créer l'équité intergénérationnelle entre les sexes	Groupe de leadership multipartite Génération Égalité	ONU Femmes	3 sièges dans un groupe gouvernemental de 8 personnes, l'un des cinq groupes de la structure dirigeante
Barrages	Commission mondiale des barrages	PNUE, Banque mondiale, PNUD	Aucun
Établir des normes mondiales en matière de produits de développement durable	Conseil de gestion marine	FAO, CNUCED	Consultatif

QUATRE TYPES DIFFÉRENTS DE GROUPES MULTIPARTITES

Le tableau 2 présente également les quatre différents types de groupes multipartites⁷.

La première catégorie concerne les organismes de normalisation. Au cours des dernières décennies, les STN ont trouvé – ou ont créé – des niches pour les produits durables sur le marché international. Pour opérer sur ces marchés de niche, l'industrie a besoin d'accords sur les normes de production et les labels associés qui peuvent laisser entendre aux clients que le produit a été fabriqué de manière durable et/ou ne présente aucun risque inutile pour la santé. Ces marchés de niche existent en partie à cause du nombre croissant de consommateurs concernés et en partie parce que les militants de l'environnement, de la santé et des travailleurs dans les pays du Sud soulèvent des questions importantes concernant la production d'une exportation économiquement significative (par exemple, le café, le thé ou le café produits de manière durable). coton). Pour créer de telles définitions de la durabilité spécifiques aux produits, puis surveiller la mise en œuvre de ces normes, les entreprises travaillant avec les principales organisations environnementales de la société civile ont créé une série d'organismes de normalisation multipartites.

La tâche principale consistant à établir des normes relatives aux produits incombe traditionnellement aux gouvernements nationaux, aux associations professionnelles nationales et à l'ISO⁸. Aujourd'hui, cependant, le Marine Stewardship Council, l'une des organisations répertoriées dans le tableau 2, est rejoint par le Forest Stewardship Council, la Better Cotton Initiative, la Global Coffee Platform et la Roundtable for Responsible Soy en tant qu'organismes de normalisation multipartites. Ces organisations multipartites ont tellement proliféré qu'elles ont leur propre association commerciale internationale⁹. Ce rôle normatif aurait pu être joué par des organismes intergouvernementaux autorisés, tels que ceux affiliés au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ou par des associations internationales d'organismes gouvernementaux de normalisation. Si tel était le cas, les gouvernements, en particulier ceux des pays du Sud, auraient pu jouer un rôle direct dans la définition du marché pour l'une de leurs exportations et avoir la possibilité de contester tout parti pris politique ou économique perçu dans la norme mondiale de facto¹⁰.

La deuxième catégorie de groupes multipartites, également reflétée dans le tableau 2, sont ceux qui cherchent à établir un cadre politique mondial, en particulier pour les crises qui ont attiré une attention internationale significative. Le Sommet sur les systèmes alimentaires, le Forum sur la gouvernance de l'Internet et les Global Future Councils du Forum économique mondial sont des organisations multipartites dont l'objectif explicite est de définir les politiques mondiales dans leurs espaces respectifs. Dans certains cas, des groupes multipartites axés sur les politiques opèrent de manière autonome par rapport à tout organisme intergouvernemental tout en élaborant des positions politiques à adopter par des associations mondiales liées aux entreprises ou à un plaidoyer commun des entreprises. Dans d'autres cas, comme le Sommet sur les systèmes alimentaires, ils sont créés et fonctionnent avec le soutien actif des organisations du système des Nations Unies. Dans ces deux cas, la composition des groupes multipartites axés sur les politiques est fortement orientée vers les

⁷ Gleckman, 2018, p. 16-28.

⁸ Organisation internationale de normalisation (Genève)

⁹ L'Alliance internationale d'accréditation et d'étiquetage social et environnemental (ISEAL) à <https://www.isealalliance.org/>

¹⁰ CNUCED, *Understanding Voluntary Sustainability Standards: A Strengths, Weaknesses, Opportunities, and Threats Analysis*, UNCTAD/DITC/TAB/2023/3 - April 2023. Disponible à partir de https://unctad.org/system/files/official-document/ditctab2023d3_en.pdf.

participants basés dans les pays développés et fortement soutenus par les gouvernements du Nord et les organismes connexes.

La troisième catégorie de groupes multipartites est constituée de groupes multi-acteurs qui affirment contribuer à la mise en œuvre des normes et objectifs adoptés à l'échelle mondiale. Le groupe multipartite Net Zéro lié au changement climatique, répertorié dans le tableau 2, est rejoint par de nombreux groupes multipartites liés aux ODD prétendant mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Du point de vue des STN, ces organismes sont des structures opérationnelles idéales car ils offrent aux STN un moyen de montrer publiquement qu'elles soutiennent les objectifs intergouvernementaux, mais grâce à leurs pratiques de mise en œuvre, elles peuvent « réinterpréter » l'objectif mondial convenu de manière à ce qu'il soit cohérent avec leur stratégie d'entreprise globale. Les groupes multipartites chargés de la mise en œuvre soumettent rarement des rapports à l'organisme intergouvernemental qui a adopté la norme ou l'objectif mondial. Ce que la forme multipartite de ces groupes multipartites de mise en œuvre apporte aux principales STN, c'est qu'elles n'ont aucune responsabilité publiquement identifiée dans la mise en œuvre effective de l'objectif international. Pour les gouvernements de l'OCDE, les groupes multipartites prêts à affirmer qu'ils s'engagent dans la mise en œuvre des objectifs mondiaux présentent un avantage politique et financier. Ils permettent aux bureaux d'aide de l'OCDE de limiter les dépenses des fonds publics destinés au développement au motif que les organismes alignés sur les STN peuvent fournir des ressources plus importantes dans ce domaine.

La quatrième catégorie de groupes multipartites sont ceux qui sont des organismes philanthropiques. Traditionnellement, les fondations familiales et les fondations d'entreprise individuelles disposent d'un organe de direction composé de membres de la famille ou de représentants de l'entreprise et d'un nombre limité d'experts « externes ». À la différence de cette structure, la direction des fondations philanthropiques multipartites tend à être composée d'individus issus de divers groupes sociaux, de diverses régions géographiques et de diverses disciplines universitaires, en plus des contacts clés avec le(s) principal(s) bailleur(s) de capitaux. En interne, la structure multipartite de la fondation philanthropique permet à la fondation d'acquérir des connaissances et des contacts auprès d'un plus large éventail de communautés spécialisées et d'apporter une compréhension plus sensible et nuancée des bénéficiaires potentiels que les fondations de style plus ancien. Sur le plan politique, ce leadership plus diversifié peut faire comprendre aux gouvernements et à la société civile qu'une source de financement particulière peut être plus acceptable qu'un programme d'aide aux pays de l'OCDE ou qu'une seule fondation d'entreprise donatrice. Le groupe de coordination et de financement de la recherche agricole, le Consortium des centres internationaux de recherche agricole (CGIAR)¹¹, dans le tableau 2, sont rejointes la Fondation Bill et Melinda Gates et la Fondation européenne pour le climat, en tant qu'organisations philanthropiques multipartites. Alors que l'OCDE et d'autres pays plus riches ne financent pas suffisamment les objectifs mondiaux, les fondations privées multipartites peuvent avoir un statut politique et économique très important. Ils peuvent permettre aux fondations de sélectionner les objectifs mondiaux intergouvernementaux qui sont vraiment importants pour leurs principales sources de financement et, ce faisant, de redéfinir efficacement les priorités des décisions intergouvernementales.

¹¹ Le CGIAR, fondé par la Fondation Ford en 1971, comptait en 2011 soixante-quatre membres institutionnels publics et privés travaillant dans le domaine de la recherche agricole, treize organisations internationales membres, dont la Banque mondiale, et quatre fondations privées (Fondation Ford, Fondation Kellogg, Fondation Rockefeller et la Fondation Syngenta pour une agriculture durable). Voir https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10947/5277/Consortium_Constitution_05_03_2010.pdf?sequence=1 (consulté le 28 juillet 2012).

LES RISQUES LIÉS AU MULTIPARTISME S'ACCROISSENT

Le rapport sur Notre programme commun (OCA) appelle à la création de neuf nouveaux groupes multipartites couvrant un large éventail de questions de politique publique mondiale, allant des programmes visant à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles à la gestion des défis d'urgence mondiaux (voir Tableau 3). Six des neuf sont recommandés pour mettre en œuvre les ODD (tableau 3, colonne 2). En plus de recommander une approche multipartite sur ces questions, l'OCA ne propose visiblement aucune nouvelle négociation intergouvernementale sur des sujets mondiaux urgents. À l'exception de la transformation du Conseil de tutelle créé par la Charte en un organe multipartite, l'étendue de la participation des pays en développement à l'un des groupes multipartites nouvellement proposés n'est pas claire.

Tableau 3

Appels à de nouveaux groupes et activités multipartites dans notre programme commun

Activité multipartite proposée	Concerne les ODD	Participation des pays en développement
Un Sommet du Futur de haut niveau et multipartite	n / A	Pas clair
Un dialogue multipartite sur l'espace	n / A	Pas clair
Un dialogue multipartite pour le Pacte numérique mondial	9	Pas clair
Un effort multipartite pour réduire considérablement la violence dans le monde et sous toutes ses formes, y compris contre les femmes et les filles	5	Pas clair
Une manière de créer une dynamique multi-acteurs pour un Forum Génération Égalité	n / A	Pas clair
Un groupe de travail d'urgence multipartite sur les vaccins	3	Pas clair
Une réunion multi-acteurs avant le bilan climatique 2023	13	Pas clair
Un Conseil de tutelle reconverti en un organe multipartite capable de relever les défis émergents et d'agir au nom des générations futures	16	Pays en développement membres du Conseil de tutelle
Envisagement de faire passer la Commission sur les femmes à un format multipartite	5	Pas clair

Dans son document du printemps 2021 de l'OCA, le Secrétaire général de l'ONU a également appelé à un Sommet multipartite de haut niveau sur l'avenir en septembre 2023 et à la création d'un organe consultatif de haut niveau sur le multilatéralisme. Les tâches qu'il a assignées au Sommet multipartite du futur étaient des préoccupations mondiales nouvelles et d'avant-garde et des dispositifs de gouvernance actuels inadéquats. Son rapport expliquait :

« Une fois que le Conseil consultatif aura rendu compte de ses conclusions, il sera important d'organiser un « Sommet du futur » multipartite de haut niveau pour faire avancer les idées d'arrangements de gouvernance dans les domaines d'intérêt

international mentionnés dans ce rapport, et potentiellement d'autres, où les dispositifs de gouvernance sont naissants ou nécessitent une mise à jour. » (Nations Unies, 2021, paragraphe 103)

Le Groupe de New York composé de 77 dirigeants chinois a rencontré le Secrétaire général de l'ONU et son bureau et a clairement indiqué que toute planification pour l'avenir devait être dirigée par l'Assemblée générale de l'ONU et le Président de l'Assemblée générale. Ils ont également clairement indiqué que tracer l'avenir de l'ONU nécessitait plus de temps de planification et que septembre 2023 était en conflit avec le sommet de mi-mandat sur les ODD précédemment prévu. Dans les déclarations ultérieures du Secrétaire général, du Président de l'Assemblée générale et dans les résolutions procédurales relatives au Sommet du Futur, cet événement a été qualifié d'événement multilatéral. Il a également été reporté à septembre 2024.¹²

Planifier l'avenir demande beaucoup de réflexion. Le WEF, par exemple, accueille chaque année une série de groupes multipartites axés sur les politiques sous le titre de Global Future Councils. Ces conseils se réunissent régulièrement via le web puis une à deux fois par an en présentiel. Le tableau 4 sélectionne parmi les thèmes 2023 des Global Future Councils (voir colonne 1) les sujets qui pourraient bien figurer à l'ordre du jour du Sommet pour le futur ou à l'agenda d'une agence spécialisée (voir colonne 2). Une fois qu'un groupe multipartite orienté politique du WEF a développé sa stratégie de gouvernance, de technologie ou de programme pour un domaine donné, les membres peuvent décider s'ils trouveraient avantageux de s'engager avec les secrétariats du système des Nations Unies ou les organes intergouvernementaux sur la question.

Tableau 4

Domaines politiques mondiaux prioritaires identifiés par les Conseils multipartites pour l'avenir mondial du Forum économique mondial (2023) et les organes du système des Nations Unies qui pourraient aborder ces questions.

Zones sous-gouvernées identifiées par les Global Future Councils du Forum économique mondial (2023)	Organe du système des Nations Unies où le sujet pourrait être examiné par le multilatéralisme
Fabrication avancée et chaînes de valeur	CNUCED
Intelligence artificielle	Envoyé spécial pour la technologie
Mobilisation autonome	IATA, OMI, ONUDI
Économie des soins	OMS
Villes	Habitat
L'air pur	PNUE, OMS
L'avenir des risques complexes	Pas encore identifié
L'avenir de la cybersécurité	UIT
L'avenir de l'équité des données	Envoyé spécial pour la technologie
Économie de la transition équitable	CNUCED, Deuxième Commission de l'Assemblée générale
L'avenir de la transition énergétique	CCNUCC, AIE
Sécurité alimentaire et hydrique	FAO, PNUE

¹² Entretien d'auteur avec un ambassadeur du G77.

Géopolitique	Conseil de sécurité
La bonne gouvernance	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
Croissance	Banque mondiale, PNUD, Deuxième Commission de l'Assemblée générale
Création d'emploi	OIT
Métavers	Envoyé spécial pour la technologie
Nature et sécurité	PNUE, Conseil de sécurité
Vivre NetZéro	CCNUCC
Philanthropie pour le climat et la nature	PNUE/Banque mondiale
Économie quantique	Deuxième Commission de l'Assemblée générale
Un système financier résilient	Processus de financement du développement
Investissement responsable	Processus de financement du développement
Utilisation responsable des ressources	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
Espace	Conseiller juridique, Bureau de l'espace extra-atmosphérique
Tourisme durable	Organisation mondiale du tourisme (OMT)
La biologie de synthèse	OMS
Politique technologique	CNUCED / ONUDI
Commerce et investissement	CNUCED / OMC / Banque mondiale

Chacun de ces sujets d'importance mondiale (colonne 1) pourrait très bien être abordé au sein du système des Nations Unies (colonne 2) ; ces débats intergouvernementaux pourraient être soutenus par des contributions de groupes de réflexion, des travaux de recherche de la société civile, des études consultatives auprès des entreprises et des rapports de secrétariats internationaux.

AUTRES CARACTÉRISTIQUES DU MULTIPARTISME DANS LA PRATIQUE

La variété des structures et des pratiques des groupes multipartites témoigne de la créativité de leurs dirigeants. D'une certaine manière, cette variabilité peut masquer un certain nombre de caractéristiques fondamentales.

En pratique, chaque groupe multipartite compte au moins un, souvent deux ou plus, dirigeants de STN ou de leurs organisations commerciales affiliées. Ces dirigeants et autres fondateurs, lorsqu'il y a des co-fondateurs, sélectionnent en grande partie les membres restants (Gleckman, 2018, chapitres 3 et 4). Les autres membres peuvent être des représentants du gouvernement, des universitaires de la communauté universitaire, des autorités religieuses, des dirigeants de la société civile, du personnel du Secrétariat de l'ONU, des dirigeants d'organisations communautaires nationales ou d'autres groupes sociaux. La combinaison particulière dépend de la nature et de l'objectif du groupe multipartite spécifique. Certains membres peuvent être sélectionnés pour leurs contributions potentielles au sein du groupe multipartite ; d'autres peuvent être sélectionnés afin d'établir un lien plus fort entre le groupe multipartite et des circonscriptions ou institutions extérieures spécifiques.

Ceux qui sont sélectionnés pour leur rôle extérieur sont souvent présentés au monde entier comme « représentant » une classe de « parties prenantes » auto-définies dans une question, c'est-à-dire qu'un ou deux participants gouvernementaux peuvent être présentés comme « représentant » des gouvernements, un ou deux prestataires de soins de santé pourraient être présentés comme « représentant » les besoins des patients mal desservis. De même, on pourrait dire qu'un ou deux membres du personnel de l'ONU sélectionnés « représentent » l'ONU ou des gouvernements, y compris implicitement ceux qui supervisent officiellement leur propre bureau. Très fréquemment, les membres de la société civile sont présentés comme des acteurs de toutes les classes sociales ou de la « nature ». La nomination de ces « représentants » est l'un des pouvoirs dont disposent les fondateurs, car ils équilibrent la nécessité des exigences opérationnelles internes avec la nécessité de créer une légitimité publique et de positionner le groupe multipartite nouvellement formé dans la constellation des organisations internationales légitimes existantes.

Toutes les « parties prenantes » d'un groupe multipartite sont présentées au monde entier – et parfois au sein d'un groupe multipartite donné – comme étant égales en termes de pouvoir de décision et d'exécution du programme. Compte tenu de l'histoire fondatrice et de la nature des liens externes des membres individuels d'un groupe multipartite (par exemple, liens de fondation, affiliations avec des gouvernements majeurs), il existe une asymétrie de pouvoir entre les membres.

En bref, les membres sont triés sur le volet et exclusifs tandis que la viabilité de tout groupe multipartite dépend largement de la détermination de ses fondateurs et d'acteurs plus puissants.

La plupart des groupes multipartites choisissent de travailler sans lien explicite avec le système des Nations Unies alors qu'ils exercent des fonctions de gouvernance mondiale. Leurs fondateurs estiment qu'ils sont capables d'acquérir une légitimité suffisante en raison de leurs aspirations organisationnelles (par exemple une légitimité de marché via l'établissement de normes de durabilité des produits), du fait de leur association avec des associations commerciales mondiales ou régionales (par exemple une légitimité de leadership éclairé dérivée de l'alignement avec le Forum économique mondial) ou en raison de leur accès à des ressources financières non étatiques (par exemple, légitimité programmatique puisqu'ils peuvent agir dans les pays en développement en grande partie sans autorisation de l'État ni contrôle intergouvernemental).

Lorsqu'il existe un lien direct, il s'agit le plus souvent d'un Secrétariat du système des Nations Unies, et non d'organismes intergouvernementaux qui supervisent le Secrétariat. Les connexions directes avec le Secrétariat du système des Nations Unies peuvent prendre deux formes différentes. Le lien direct le plus puissant se produit lorsque le Secrétaire général ou un Directeur général est un fondateur important d'un groupe multipartite, comme dans le cas de l'appel du Secrétaire général de l'ONU à de nouveaux groupes ou activités multipartites au sein de l'OCA ou du Secrétaire adjoint. Leadership général et du Directeur général de la FAO lors du Sommet sur les systèmes alimentaires.

Encadré 4

Impact multipartite sur le Secrétariat de la FAO

« . . . Pour les hauts dirigeants actuels de la FAO, le multipartisme et une politique globale d'ouverture aux acteurs du secteur privé sont devenus des priorités institutionnelles de la FAO au cours des dernières années et seront renforcés et consolidés dans un avenir proche. Il est également évident que cette influence toujours croissante des entreprises au sein de la FAO et sa tendance vers le modèle de chaîne de valeur marchande mondialisée s'inscrivent dans une institution dépourvue d'un cadre de responsabilisation solide pour les entreprises, de règles claires pour une transparence totale des modes d'engagement, ainsi que de règles claires pour une transparence totale des modes d'engagement. comme garanties efficaces contre les conflits d'intérêts. » (FIAN, 2023, p. 8)

Une forme plus courante de connexion directe se produit lorsqu'un membre du personnel du système des Nations Unies est invité par des acteurs externes à participer à un groupe multipartite. Le Secrétariat du système des Nations Unies n'a en grande partie aucune obligation formelle de rendre compte de son engagement à ses organes intergouvernementaux officiels, ce qui affaiblit encore davantage la « propriété » intergouvernementale du multilatéralisme. Cette « libération » des groupes multipartites du contrôle intergouvernemental est considérée par les partisans du multipartisme comme l'une des forces de la gouvernance multipartite.

Lorsqu'il existe un lien direct avec un organisme intergouvernemental, c'est souvent lorsque les recommandations politiques ou le programme du groupe multipartite sont soumis à un organisme intergouvernemental pour approbation et légitimation, comme dans le cas de l'approbation du Processus de Kimberley mentionné plus haut. Plus récemment, la note d'orientation du Secrétaire général de l'ONU sur les questions numériques prévoit que les résultats du Forum de coopération numérique seront adoptés par l'Assemblée générale (Nations Unies, 2023d ; IT for Change, 2023). De même, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies, le Directeur général et le Directeur général adjoint de la FAO ont décidé d'intégrer officiellement les résultats du Sommet sur les systèmes alimentaires dans les décisions du Conseil de la FAO (FIAN, 2023).

Les groupes multipartites cherchant à fonctionner de manière autonome et les groupes multipartites ayant un lien public établi avec le système des Nations Unies partagent cependant une caractéristique commune. Ils justifieront souvent leur existence organisationnelle et ses actions en faisant référence à une norme mondiale ou à une

recommandation politique du système des Nations Unies. Ce lien indirect avec les organismes intergouvernementaux officiels comporte un élément contradictoire. Un groupe multipartite affirmant qu'il répond à un objectif intergouvernemental, par exemple en aidant à atteindre un ODD ou l'accord de Paris sur le climat, agit pour conférer une légitimité à son objectif organisationnel, mais il permet également au groupe multipartite de redéfinir sans crainte significative de les réprimandes publiques, les objectifs climatiques ou les priorités de développement. Cette dernière pratique est observée dans les groupes multipartites qui annoncent leur engagement en faveur des ODD mais sélectionnent en pratique un ou deux ODD sur lesquels se concentrer alors que leurs participants, en particulier les entreprises, peuvent bénéficier d'une crise qui a déclenché un autre ODD ou même pourrait être un impact important. facteur d'une crise donnée liée aux ODD. De même, les entreprises membres de groupes multipartites qui « soutiennent » les objectifs climatiques de Paris peuvent être actives à la fois dans l'industrie des énergies alternatives et dans l'industrie pétrolière et gazière.

En bref, la relation avec le système des Nations Unies est intentionnellement ponctuelle (c'est-à-dire qu'elle varie considérablement) et non, à quelques exceptions près, sous la « supervision » dans aucun sens du terme des gouvernements.

Les organes intergouvernementaux du système des Nations Unies sont régis par un règlement et des conventions de gouvernance de longue date qui cherchent à garantir un niveau fondamental de pratique démocratique dans la gouvernance mondiale. Ces règles protègent également les droits des petites délégations, exigent des rapports financiers et organisationnels périodiques et définissent les moyens appropriés permettant à la société civile de contribuer à la prise de décision mondiale. D'un autre côté, les groupes multipartites ne bénéficient d'aucune des garanties des règles et procédures normales de l'ONU. Il n'existe pas de règles communes pour la prise de décision, ni de normes pour la divulgation de l'ordre du jour, des sources de revenus ou des dépenses. Compte tenu de la présence importante des STN et des associations professionnelles affiliées dans les groupes multipartites, elles devraient avoir – mais n'ont pas – des règles pour identifier les conflits d'intérêts commerciaux-publics potentiels ou des règles régissant la divulgation des paiements financiers au groupe multipartite ou aux participants individuels non commerciaux. au sein du groupe multipartite. Comme indiqué précédemment, les groupes multipartites en tant que catégorie dirigeante et les membres d'un groupe multipartite se situent en dehors des normes juridiques internationales en matière de responsabilité, d'obligations ou de responsabilité des États, même lorsqu'ils agissent effectivement en tant que gouverneurs mondiaux.

Pour les partisans du multipartisme, toutes les « parties prenantes » concernées – ou plus précisément leurs représentants désignés – font partie d'un groupe multipartite. Ainsi, les partisans affirment que les groupes multipartites sont « inclusifs ». La Charte des Nations Unies prévoyait l'inclusion d'organisations non gouvernementales (ONG) en tant que consultants auprès de l'ECOSOC. Au fil des années, il est devenu évident que la catégorie des ONG n'était plus assez précise pour décrire la diversité des acteurs non étatiques susceptibles d'être utiles aux organismes intergouvernementaux. Comme le reconnaît FIAN dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, « l'accent mis sur l'inclusion dans les structures de gouvernance repose sur la reconnaissance du fait que les groupes et les groupes marginalisés ont été systématiquement exclus de la prise de décision dans le domaine alimentaire, en particulier les paysans, les éleveurs, les pêcheurs, les sans terre, les travailleurs, les femmes, les jeunes et les peuples autochtones » (FIAN, 2023). Dans la préparation du « Sommet de la Terre » de Rio en 1992, ce concept plus large d'inclusion a été formalisé avec la création des catégories de « grands groupes »¹³.

¹³ Les « grands groupes » originaux de Rio étaient les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, les autorités locales, les syndicats, les entreprises et l'industrie, la communauté scientifique et technologique et les agriculteurs. Par la suite, les personnes

Au cours des dix dernières années, les politiques de participation à la gouvernance mondiale ont changé avec l'avènement du multipartisme. La communauté internationale des affaires a adopté le vocabulaire de « l'inclusivité » pour dire que chaque partie distincte du secteur privé – les marchés boursiers, les comptables internationaux, les STN du secteur des services, les sociétés de capital-risque, les conseillers en investissement, les fabricants des pays en développement, le secteur bancaire, les entreprises - devraient être reconnues de manière indépendante autour de la table, tout en regroupant la plupart des autres communautés précédemment désignées comme ONG ou faisant partie de grands groupes en une présence singulière en tant qu'« organisations de la société civile », multipliant ainsi l'influence et les « votes ». » des acteurs motivés par le profit tout en réduisant ceux des groupes bénévoles, d'intérêt collectif et solidaires.

handicapées, celles qui soutiennent le vieillissement et l'éducation ont été ajoutées et la catégorie elle-même a été rebaptisée « Grands groupes et autres parties prenantes » (MGoS).

LES DÉFIS DU MULTIPARTISME POUR LE MULTILATÉRALISME

Le multipartisme présente six défis au multilatéralisme et aux gouvernements des pays en développement :

- (a) une érosion de la souveraineté
- (b) l'externalisation de la gouvernance mondiale
- (c) un déclin de la responsabilité et de la confiance dans la communauté internationale
- (d) un déplacement de la mise en œuvre des gouvernements des pays de l'OCDE vers les sociétés transnationales basées dans les pays de l'OCDE
- (e) un rétrécissement de l'éventail des orientations politiques à celles qui sont compatibles avec les règles actuelles de la mondialisation ou un retour commercial ; et
- (f) une corruption du langage diplomatique en masquant la différence légitime entre les acteurs de la gouvernance en tant que « parties prenantes » équivalentes

La section suivante du document explore chacun de ces défis plus en détail.

(a) Le multipartisme érode la souveraineté

Un principe fondamental du multilatéralisme est celui d'un pays, d'une voix. Même si la pratique connaît d'importantes exceptions, le concept est que tous les États sont égaux dans les relations internationales.

Le multipartisme adopte un point de vue fondamentalement différent, selon lequel toutes les « parties prenantes » sont égales. Dans cette formulation, une organisation de la société civile, un universitaire, un gouvernement, une entreprise locale, une STN et un membre du système des Nations Unies sont considérés comme des participants égaux au sein d'un organisme multipartite. Il s'agit tout simplement d'une fausse équivalence lorsque les ambassadeurs s'assoient aux côtés de dirigeants d'entreprises et de dirigeants de la société civile, de membres du corps professoral d'une université ou du personnel du système des Nations Unies pour créer des normes mondiales ou gérer des programmes de développement mondiaux.

Lorsque d'autres acteurs sont considérés comme équivalents aux États, cela porte également atteinte aux concepts internationaux de longue date de responsabilités, d'obligations et de responsabilités des États, dans la mesure où les nouveaux acteurs ne sont pas gênés par de telles exigences juridiques lorsqu'ils agissent en tant que gouverneurs. Non seulement les participants non étatiques ne sont pas gênés par des exigences formelles en matière de responsabilité, d'obligation et de responsabilité, mais ils s'opposent activement à tout effort international visant à définir ces exigences fondamentales¹⁴. Au sein d'un groupe multipartite, cet évitement des exigences fondamentales de la gouvernance conduit à être pointé du doigt au sein du groupe multipartite lorsque le groupe ne parvient pas à respecter une déclaration publique. En dehors d'un groupe multipartite, l'absence d'exigences fondamentales en matière de gouvernance signifie que les STN ou d'autres acteurs majeurs peuvent simplement « abandonner » un accord mondial quand ils le souhaitent, laissant tout État membre assumer la responsabilité publique et le maintien des responsabilités, obligations et obligations de l'État.

¹⁴ Par exemple, les associations professionnelles et les entreprises individuelles s'opposent activement à la négociation, dans le cadre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, d'un traité contraignant sur les sociétés transnationales et les droits de l'homme. Voir <https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2020/07/Designing-an-International-Legally-Binding-Instrument-on-Business-and-Human-Rights-REV.pdf>.

L'Initiative de refonte mondiale du WEF a également recommandé une cogestion multipartite des fonctions gouvernementales dans les États fragiles. Le rapport GRI demandait

« la création d'une agence à double surveillance [en gras dans l'original] où la responsabilité est partagée entre les autorités de l'État et les bailleurs de fonds externes afin de répondre aux besoins urgents de la population des États fragiles à travers la fourniture de services sociaux et économiques essentiels, tout en construisant systèmes durables et responsables de l'autorité publique. » (WEF, 2010, p. 14).

La plupart des États fragiles sont également frappés par la malédiction des ressources. La bataille pour le contrôle d'une ressource naturelle peut impliquer plusieurs forces nationales et une combinaison d'investisseurs étrangers concurrents et de leurs gouvernements alliés. Dans ces circonstances, les industries extractives internationales sont très probablement en partie responsables du problème initial. Ces entreprises partisans, les gouvernements de leurs pays d'origine et d'autres donateurs sont présentés comme des remplaçants multipartites, quoique temporaires, des autorités étatiques fragiles.

Une autre forme de menace contre l'État la souveraineté dans l'espace mondial se produit lorsque les entreprises leaders dans un secteur donné décident elles-mêmes comment établir et gouverner « leur » secteur sans l'intervention de l'État, ou avec une implication minimale de l'État. Cette approche est désormais adoptée par des secteurs technologiques de pointe tels que les nanotechnologies, l'épissage des gènes, l'intelligence artificielle et les drones. Il suppose que les acteurs dotés de l'expertise technologique et de la puissance financière peuvent gérer leurs pressions concurrentielles sans « propager » les conséquences de « leur » technologie sur les peuples et l'environnement mondial. Traditionnellement, l'État joue un rôle d'équilibre entre les intérêts concurrentiels des détenteurs de technologies et les intérêts sociaux, économiques et environnementaux du grand public. Marginaliser les gouvernements dans la supervision des nouvelles technologies déséquilibre ce rôle. Dans la structure de gouvernance des technologies de l'information (TI), par exemple, les gouvernements n'ont qu'un rôle consultatif – un précédent qui ne devrait pas être reproduit dans l'élaboration de règles pour d'autres nouvelles technologies.

La souveraineté de l'État est érodée par le multipartisme dans quatre directions : lorsque les acteurs non étatiques agissent comme s'ils avaient un statut équivalent dans la gouvernance mondiale ; lorsque les acteurs non étatiques ont la possibilité discrétionnaire de se retirer d'une entreprise multipartite, laissant la responsabilité publique aux États membres ; lorsque les organismes multipartites « assument » les fonctions de gouvernance nationale dans les États faibles ; et lorsque les acteurs non étatiques ignorent simplement les États et choisissent de prendre en charge eux-mêmes la gouvernance mondiale des nouveaux produits et technologies industriels.

(b) Le multipartisme ouvre la voie à l'externalisation de la gouvernance mondiale

Un principe majeur des relations internationales est que les organismes intergouvernementaux élaborent des lignes directrices normatives mondiales, négocient des conventions internationales et gèrent et financent des programmes internationaux. Le multipartisme cherche à modifier ce principe en déplaçant certaines activités de gouvernance mondiale de l'arène multilatérale vers une sphère impliquant des organismes multipartites sans autorité internationale formelle. Ce changement se produit de cinq manières différentes.

Un groupe multipartite peut être créé pour gouverner une zone lorsque les principaux acteurs économiques ou politiques perçoivent qu'il existe une lacune dans la gouvernance mondiale

et qu'ils préféreraient ne pas impliquer les États ou jugent qu'un effort pour impliquer les États serait trop exigeant. Des exemples de ce rôle de gouvernance mondiale autoproclamé sont les organismes de normalisation spécifiques aux produits, les processus d'élaboration de règles spécifiques à la technologie, les groupes philanthropiques multipartites qui utilisent leurs ressources financières pour définir les priorités des actions mondiales et les Conseils mondiaux pour l'avenir du Forum économique mondial. Pour les partisans de l'autoréglementation, il est important que le rôle des organismes intergouvernementaux et des secrétariats reste largement minimal ou consultatif. Dans le multipartisme sectoriel par produit, les États peuvent choisir de « reprendre » cette externalisation de la gouvernance, à condition que les États qui soutiennent le mécanisme de gouvernance public-privé ne bloquent pas le consensus intergouvernemental en affirmant que le multilatéralisme ne doit pas « dupliquer » ce qu'est la norme public-privé. Les organismes de régle le font déjà.

Dans le deuxième type, les organismes intergouvernementaux lancent un appel à des partenariats public-privé ou à un engagement multipartite dans la mise en œuvre de résolutions majeures. Dans ces cas-là, les groupes multipartites et leurs participants peuvent choisir les questions de politique ou de programme auxquelles ils souhaitent participer, en choisissant celles qui, selon eux, sont les plus susceptibles de bénéficier à leur secteur ou à leur entreprise. À l'inverse, ils peuvent choisir de s'engager dans des activités du système des Nations Unies qui, selon eux, auraient un impact négatif sur leur propre marché, dans le but de détourner ou de différer l'action internationale (par exemple, les sociétés pétrolières et gazières rejoignent des groupes climatiques). Lorsqu'ils s'impliquent dans la gouvernance d'une question donnée, ils agissent de manière à restreindre l'éventail des décisions politiques à celles qui sont compatibles avec les intérêts commerciaux. Inutile de dire que cela n'est pas toujours conforme au bien public.

Une troisième forme d'externalisation de la gouvernance se produit lorsque les STN et les organismes liés aux STN invitent les Secrétariats des Nations Unies ou les organismes intergouvernementaux à « se joindre » à leur effort multipartite. L'invitation à « rejoindre » peut provenir soit de dirigeants importants, soit simplement de membres d'un organe consultatif. Dans le cas d'un rôle de leader important, l'organisme multipartite peut alors affirmer au grand public que la présence de l'ONU signifie que l'ONU ou les gouvernements sont impliqués dans l'entreprise, même si ni le Secrétariat ni un organisme intergouvernemental n'ont formellement approuvé la participation du personnel de l'ONU ou du personnel de l'ONU. délégués gouvernementaux individuels. Un exemple récent est la structure du COVAX multipartite qui a engagé l'OMS dans les modalités de gouvernance de COVAX à la fois en tant que leader et en tant que personnel de soutien (Gleckman, 2022). Étant donné que COVAX bénéficiait du soutien financier des gouvernements (plus de 75 % du financement initial de COVAX provenait des gouvernements), de l'engagement actif d'organisations de santé multipartites et de secteurs de l'industrie des vaccins, l'OMS n'avait guère d'autre choix que d'accepter l'invitation à fournir des vaccins via COVAX. plutôt que par le biais d'un programme d'urgence au sein de l'OMS (Gleckman, 2022). À aucun moment, le Bureau du Directeur général de l'OMS n'a soumis l'accord COVAX à l'approbation de l'Assemblée mondiale de la Santé.

La quatrième forme d'externalisation est à l'inverse de l'approche initiatique de la troisième. Dans la quatrième forme, un Secrétariat international (généralement le Secrétaire général ou un Directeur général) « demande » à un groupe multipartite de diriger certains thèmes. Des exemples récents incluent le Sommet sur les systèmes alimentaires et les divers appels à une gouvernance multipartite dans Notre agenda commun (voir tableau 3 ci-dessus). L'incitation à un appel lancé par le Secrétariat en faveur de l'externalisation de la gouvernance peut varier. Dans certaines situations, cela découle de l'espoir que les capacités financières et les connaissances technologiques des principales STN puissent contribuer à résoudre un problème mondial ; dans d'autres cas, le Secrétariat peut être influencé par le point de vue des principaux gouvernements de l'OCDE qui préféreraient l'autorégulation mondiale d'un

marché. Dans la quatrième forme, l'implication du Secrétariat peut encore une fois varier de la présidence de l'entreprise à la fourniture d'un soutien en personnel.

La cinquième forme de gouvernance externalisée est celle où les organes directeurs du système des Nations Unies appellent au partenariat avec le secteur privé comme élément crucial pour la mise en œuvre de leurs objectifs mondiaux approuvés. Les moteurs de ce type d'externalisation de la mise en œuvre peuvent être une combinaison de trois facteurs : la prise de conscience (1) que les grands États du Nord ne sont pas susceptibles d'assumer la responsabilité de la mise en œuvre d'une résolution, (2) que toute mise en œuvre par des organisations du secteur privé ou des parties prenantes multipartites groupes est un plus et (3) que les États de l'OCDE cherchent à élargir l'acceptation des « partenariats public-privé » comme objectif national ou international. Les principaux exemples de cette forme d'externalisation sont l'appel au partenariat de l'Accord de Paris sur le climat et l'appel à la mise en œuvre des ODD pour les partenariats. Comme l'indiquent les cibles 17.16 et 17.17 des ODD :

« Partenariats multipartites

17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, complété par des partenariats multipartites qui mobilisent et partagent les connaissances, l'expertise, la technologie et les ressources financières, pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable dans tous les pays, en particulier les pays en développement.

17.17 Encourager et promouvoir des partenariats efficaces entre les secteurs public, public-privé et de la société civile, en s'appuyant sur l'expérience et les stratégies de ressources des partenariats. »

Dans tous ces appels à l'externalisation de la mise en œuvre des décisions mondiales, l'organisme intergouvernemental n'exige ni n'attend aucun rapport d'avancement et n'a pas non plus fixé les conditions pour mesurer l'efficacité de l'externalisation.

(c) Le multipartisme entraîne un déclin de la responsabilité et de la confiance dans le système des Nations Unies

Aujourd'hui, l'un des principes majeurs des relations internationales est que la responsabilité et la confiance sont bâties par des projets réussis sur le terrain, par un accès ouvert et public aux réunions et par des rapports publics réguliers des organisations du système des Nations Unies. Pourtant, des populations importantes du monde entier considèrent que le système international n'est pas digne de confiance et n'est pas responsable.¹⁵ Cette préoccupation a conduit en partie à l'appel de Notre programme commun pour un nouveau contrat social mondial (Nations Unies, 2021, p. 22).

Le multipartisme ajoute à cette perte de confiance en ne organisant pas de réunions ouvertes et en ne divulguant pas ce que font réellement les groupes multipartites. Les recommandations politiques de ces groupes sont accueillies avec scepticisme car elles sont considérées comme des « solutions » commercialement viables qui ne répondent pas – et ne peuvent pas – résoudre les crises structurelles majeures d'aujourd'hui. Le déclin de la responsabilité et de la confiance est lié au manque de responsabilité des participants

¹⁵ Albert Trithart and Olivia Case, "Do People Trust the UN? A Look at the Data", IPI Global Observatory, 22 Feb. 2023. Disponible sur <https://theglobalobservatory.org/2023/02/do-people-trust-the-un-a-look-at-the-data/#:~:text=A%20global%2Dlevel%20survey,27%20%20que%20ne%20pas> (consulté le 7 août 2023).

individuels d'un groupe multipartite envers leur groupe désigné, à la manière dont les participants individuels sont présentés au public comme « représentant » un groupe donné et au manque de rapports périodiques honorables. rapports au public et au système des Nations Unies.

Par exemple, le personnel du Secrétariat de l'ONU est souvent désigné par les fondateurs de groupes multipartites pour représenter « l'ONU », les « gouvernements » et parfois les « pays en développement ». Cependant, ils n'ont peut-être aucune formation sur les rôles appropriés d'un fonctionnaire international au sein d'un groupe multipartite. Bien que le personnel du Secrétariat reçoive des instructions sur ses tâches habituelles conformément aux décisions des organes intergouvernementaux, il n'existe aucune autorisation intergouvernementale préalable pour que le personnel du Secrétariat participe à un groupe multipartite donné, ni aucune ligne hiérarchique claire quant à son engagement. Ce fort déclin de la responsabilité du personnel du Secrétariat et le soutien implicite aux activités d'un groupe multipartite avec la participation du personnel du Secrétariat affaiblissent l'acceptabilité du public à l'égard du système des Nations Unies dans son ensemble.

Les membres de la société civile d'un groupe multipartite sont souvent désignés par les fondateurs pour représenter le « public », les « organisations de la société civile » ou les « peuples des pays en développement ». En général, le personnel des OSC ne reçoit pas non plus de conseils de la part de son conseil d'administration concernant les positions qu'il occupe au sein d'un projet multipartite, et son conseil d'administration ne reçoit pas non plus de rapports détaillés après les réunions. Comme pour les membres de la société civile d'un projet multipartite, les chefs religieux et les universitaires des groupes multipartites ont rarement des mandats formels ou rendent compte à leur organisation parrainante. Cette pratique d'adhésion flottante et l'absence de liens clairs avec des organismes représentatifs du public reconnus ne peuvent qu'affaiblir la confiance des bénéficiaires potentiels et du grand public dans la communauté internationale mondiale.

Comme indiqué précédemment, les entreprises membres d'un groupe multipartite entretiennent une relation de pouvoir asymétrique au sein d'un groupe multipartite. Ces dirigeants n'ont pas à divulguer d'éventuels conflits d'intérêts. Ce manque de divulgation de base de la part des groupes multipartites et de leurs entreprises participantes, en particulier de la part de groupes multipartites étroitement affiliés – ou affirmant être affiliés – au système des Nations Unies peut ajouter un niveau inutile de scepticisme quant à l'acceptabilité publique du multilatéralisme en tant qu'institution qui a à l'esprit les meilleures intentions des impuissants.

Les membres gouvernementaux du groupe multipartite ne sont pas non plus tenus de faire rapport aux organes intergouvernementaux concernés ni de respecter les règles de transparence des réunions intergouvernementales. Les fondateurs de groupes multipartites sélectionnent les pays dans lesquels ils souhaitent participer à un groupe donné. Par conséquent, il peut y avoir une perte d'équilibre géographique dans la composition gouvernementale des groupes multipartites, ce qui ajoute à l'inquiétude des habitants des régions non « représentées » dans un groupe multipartite donné.

Encadré 5

Exclusion des gouvernements du suivi du Sommet multipartite sur les systèmes alimentaires

« Les gouvernements nationaux ne font pas partie de la structure de gouvernance du [Coordination] Hub (éditeur : le mécanisme de suivi du Sommet sur les systèmes alimentaires). Il s'agit d'un point critique qui sape la centralité de la prise de décision intergouvernementale et ouvre ensuite la voie au secteur des entreprises et au passage de facto du processus intergouvernemental à une zone grise nébuleuse et opaque dans laquelle tout le monde est invité à y participer. Le rôle des hauts fonctionnaires de l'ONU dans de telles démarches fait l'objet de critiques croissantes de la part de plusieurs États membres ». (FIAN, 2023, p. 4)

La confiance et la responsabilité sont difficiles à instaurer, en particulier au niveau mondial. Les pratiques de travail des groupes multipartites affaiblissent encore davantage le niveau de confiance mondiale dans la communauté internationale et le multilatéralisme.

(d) La mise en œuvre passe des gouvernements de l'OCDE aux STN basées dans les pays de l'OCDE

Bien avant que la Commission Pearson (1969) ne recommande l'objectif de 0,7 % pour l'aide publique au développement (APD), il était reconnu que les gouvernements des pays développés devraient fournir des ressources aux pays en développement pour bâtir une économie postcoloniale solide.

Le multipartisme permet aux États développés de disposer d'un nouveau mode de gestion publique pour éviter de ne pas atteindre l'objectif de 0,7 % d'APD. Cela leur permet de s'écarter des engagements de financement, dans la mesure où les STN et les groupes multipartites basés sur les entreprises de leurs pays sont considérés comme des portefeuilles ouverts qui pourraient – nous soulignons cela pourrait – fournir des milliers de milliards pour garantir les biens publics mondiaux et le développement mieux que les milliards des programmes d'aide de l'OCDE. Depuis les années 1960, l'OCDE a ouvert la voie en définissant quels flux de ressources des gouvernements du Nord vers les pays du Sud devraient être considérés comme une aide au développement. Sur la base de ces règles, les pays du Nord fournissent chaque année leurs données sur les flux destinés au développement à l'OCDE pour qu'elles soient diffusées à la communauté mondiale selon un ensemble commun de règles en matière de données.

Le rôle accru du multipartisme dans les affaires internationales soulève trois problèmes fondamentaux : (1) l'absence d'une définition publiquement acceptée de ce que les flux liés aux entreprises vers les pays du Sud comptent comme soutien au développement ; (2) la capacité des multi-acteurs philanthropiques à redéfinir – ou à s'auto-déclarer – des objectifs internationaux simplement parce qu'ils contrôlent une part significative des flux financiers potentiels vers un domaine de politique publique ; et (3) les demandes de subvention des pays en développement peuvent être déformées dans leur processus de planification et formulées de manière à être mieux accueillies par les organisations de financement des entreprises. Par exemple, les flux dirigés par les entreprises vers les pays du Sud prennent de nombreuses formes – investissements, prêts – qui impliquent des flux vers les pays du Sud ET des flux de

retour vers les sièges sociaux des entreprises. En tant que tels, ils ne peuvent pas simplement être ajoutés aux transferts philanthropiques directs en tant qu'indicateur de la mise en œuvre des objectifs mondiaux. Dans le domaine des soins de santé, les décisions de Bill et Melinda La Fondation Gates peut avoir un impact plus important sur les orientations politiques mondiales en matière de santé dans de nombreuses situations que celles de l'Assemblée mondiale de la Santé.

e) Limiter l'éventail des orientations politiques à celles qui sont compatibles avec un rendement commercial et la poursuite du système actuel de mondialisation.

Dans les pays où les opinions du public se reflètent dans les actions gouvernementales, les politiques publiques priment sur les intérêts commerciaux. Cependant, au niveau international, la gouvernance multipartite peut contourner cette pratique nationale acceptée.

La non-responsabilité des groupes multipartites leur permet de repenser les objectifs convenus au niveau international pour tenir compte de leur perspective commerciale. Par exemple, l'ODD 7 appelle à « une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous » d'ici 2030. Peu de temps après l'adoption des ODD, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a accueilli dans son bureau un nouvel organe multipartite « Énergie durable ». pour tous (SE4All) ». Dans un écart significatif par rapport à l'objectif intergouvernemental, cet organisme a supprimé de son nouveau mandat une condition économique cruciale, « abordable ». ¹⁶

Les partisans des partenariats public-privé soutiennent depuis longtemps qu'il existe des moyens gagnant-gagnant de concilier les activités des entreprises à la recherche de profits et les objectifs publics mondiaux. Une façon d'évaluer cette affirmation, qui continue d'être avancée par les partisans du multipartisme, consiste à envisager un diagramme de Venn classique. Le cercle de gauche pourrait représenter toutes les activités commerciales des STN dans un secteur donné ; le cercle de droite pourrait représenter ce qui doit être fait pour atteindre un objectif mondial. Dans cette perspective de Venn, la question est de savoir si les deux cercles se chevauchent à hauteur de 25 % de chaque cercle ou de 5 % de chevauchement. S'il s'agit d'un chiffre de 5 %, les affirmations en faveur d'une réalité gagnant-gagnant sont clairement exagérées. Si le chevauchement est de 25 %, cela signifie que 75 % des besoins mondiaux ne sont pas satisfaits et que 75 % des activités commerciales sont susceptibles d'être contraires à l'objectif mondial.

(f) Corruption du langage diplomatique en masquant les différences légitimes entre les acteurs de la gouvernance en les désignant comme des « parties prenantes » équivalentes

Un principe majeur des relations internationales est que les États sont détenteurs d'obligations et prennent des décisions mondiales et que tous les autres participants conseillent ou donnent leur point de vue aux États. Le vocabulaire des « parties prenantes » attribue cependant à chaque personne et chaque organisation, y compris les organes directeurs du système des Nations Unies et les gouvernements, est qualifiée de « partie prenante ».

Les références diplomatiques de longue date utilisées pour les « peuples », « citoyens », « communautés », « circonscriptions », « ONG », « acteurs non étatiques » tombent en

¹⁶ En 2016, après des critiques à l'encontre de son programme, Sustainable Energy for All a quitté le Bureau du Secrétaire général et est devenue une ONG quasi indépendante enregistrée en Autriche. Son chef a cependant continué en tant que représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour l'énergie durable et président du groupe interinstitutions du système des Nations Unies sur l'énergie (Wikipédia, consulté le 3 juillet 2023).

désuétude. Le vocabulaire des « parties prenantes » remplace également le langage diplomatique pour les gouvernements en ignorant la différence entre « nations », « gouvernements », « ministères », « départements » et « organismes infranationaux ». Le langage axé sur les parties prenantes minimise également la différence entre les « sociétés transnationales », les « petites et moyennes entreprises », les « entreprises coopératives » et les « entreprises d'État ». Indicatif de cette tendance, le rapport de l'OCA utilise le mot « partie prenante » en moyenne sur une page sur trois. Dans la déclaration finale de 39 pages du Forum politique de haut niveau 2022, les mots « circonscription », « non étatique » et « non gouvernemental » n'apparaissent pas ; une recherche des lettres « ONG » n'apparaît que dans le mot « en cours » ; le mot « communauté » apparaît le plus souvent dans l'expression « communauté internationale » ; le mot « peuples » apparaît le plus souvent comme dans « peuples autochtones » ; le mot « citoyen » apparaît 3 fois ; le mot « partie prenante » apparaît 22 fois (HLPF, 2022) .

L'effet de ce changement de langage diplomatique est qu'il facilite linguistiquement le passage à un cadre de référence multipartite. Cela affaiblit également le soutien implicite à la démocratie en marginalisant le « citoyen », la reconnaissance de la diversité par les types d'organisations de la société civile, les formes d'entreprise et les systèmes de gouvernance nationaux.

CONTRE-MESURES MULTILATÉRALES

Les gouvernements disposent d'un menu d'options à considérer lorsqu'ils réagissent à l'intrusion du multipartisme dans la gouvernance mondiale. Leurs choix incluent des contre-mesures au niveau politique et au niveau procédural. Le menu ci-dessous est structuré autour de chacune des six menaces que représente le multipartisme pour le multilatéralisme. Il est présenté sous forme de menu car les réponses peuvent être combinées pour former diverses contre-stratégies. Les actions gouvernementales possibles comprennent :

- I. Se défendre contre une nouvelle érosion de la souveraineté
 - a. Sur le plan politique
 - i. développer une vision alternative pour la prochaine phase de la gouvernance mondiale ;
 - ii. remettre en question la légitimité du multipartisme en tant que composante potentielle de l'ONU 2.0 ;
 - iii. créer un groupe intergouvernemental pour examiner les structures institutionnelles de l'ONU (une conférence en vertu de l'article 109) ainsi que celles du système des Nations Unies ;
 - iv. autoriser les négociations intergouvernementales pour établir des normes pour les relations entre les organes du système des Nations Unies, les sociétés transnationales et les groupes multipartites ;
 - v. créer de nouvelles portes ouvertes sur la scène intergouvernementale pour les grandes organisations internationales non commerciales et les mouvements sociaux qui cherchent à partager leur expertise et leurs points de vue avec les gouvernements
 - b. Sur les plans procédural et opérationnel
 - i. organiser des auditions publiques sur le rôle du multipartisme et des sociétés transnationales dans la gouvernance mondiale en général et dans des secteurs spécifiques ;
 - ii. créer un point permanent à l'ordre du jour des organes directeurs des organisations du système des Nations Unies sur l'impact du multipartisme et de la gouvernance en réseau sur les organisations individuelles et le multilatéralisme ;
 - iii. demander au Secrétaire général de l'ONU ou aux directeurs généraux concernés de soumettre tous les protocoles d'accord avec des groupes multipartites pour examen et approbation et de demander l'approbation préalable de ces protocoles d'accord à l'avenir
- II. Réguler/limiter l'externalisation de la gouvernance mondiale
 - a. Sur le plan politique
 - i. convoquer des groupes de travail intergouvernementaux, s'appuyant sur l'expertise des organisations compétentes du système des Nations Unies, pour établir des normes de durabilité des produits et des processus afin de remplacer les organismes publics-privés existants d'établissement de normes de sécurité des produits ;
 - ii. autoriser une négociation intergouvernementale pour mettre à jour les concepts de responsabilité et d'obligations internationales afin d'inclure tous les acteurs puissants dans la gouvernance mondiale, afin d'inclure les conséquences des actions et des non-actions sur les peuples et la planète ;
 - iii. établir, sous l'égide de l'agence appropriée des Nations Unies, la gouvernance intergouvernementale du monde numérique ;

- iv. établir des systèmes de gouvernance multilatéraux pour les nouvelles technologies (par exemple, l'IA, les nanotechnologies, la robotique, les drones) susceptibles d'avoir un impact sur les niveaux de vie mondiaux¹⁷.
 - b. Sur le plan procédural
 - i. demander au Secrétaire général ou au Directeur général concerné de soumettre chaque année une liste de nouveaux sujets qui devraient figurer à l'ordre du jour intergouvernemental, y compris les sujets identifiés comme importants par les principales organisations multipartites ;
 - ii. demander au Secrétaire général ou au Directeur général concerné de soumettre chaque année des rapports sur la participation de tout membre du personnel du système des Nations Unies à des organes multipartites au cours de l'année précédente et prévue pour l'année suivante
- III. Renforcer la responsabilité et la confiance dans le multilatéralisme
- a. Sur le plan politique
 - i. adopter un solide cadre de responsabilité multipartite et d'entreprise régissant l'engagement des secrétariats internationaux et des organismes intergouvernementaux auprès des groupes multipartites et des STN. Un tel cadre robuste devrait inclure :
 - rapports financiers pour déclarer les sources de revenus, les principales catégories de dépenses et les transferts financiers importants au sein d'un groupe multipartite et entre le groupe multipartite et des tiers ;
 - la divulgation des conflits potentiels d'intérêts publics et privés pour les entreprises participantes ou par les organismes multipartites dans toute activité liée au système des Nations Unies ;
 - ii. définir de nouveaux moyens institutionnels par lesquels le processus intergouvernemental peut ouvrir les portes du système international à différentes catégories d'acteurs de la société civile (par exemple, universitaires, parlementaires, organisations gouvernementales non nationales, coopératives d'agriculteurs/travailleurs), en s'appuyant sur les arrangements préalables du Comité de la FAO sur les la sécurité alimentaire, le concept de grands groupes et autres parties prenantes et les pratiques des conférences des années 1990 ;
 - iii. achever les négociations en vue d'un traité international contraignant sur les STN et les droits de l'homme, comprenant des dispositions claires sur les responsabilités internationales en matière de produits et de processus et l'accès aux systèmes judiciaires nationaux et internationaux pour combler le fossé juridique transfrontalier en matière de justice économique
 - b. Sur le plan procédural
 - i. mettre en place des structures capables d'enregistrer les groupes multipartites affirmant qu'ils agissent conformément aux buts et objectifs de l'ONU ; cet enregistrement doit inclure :
 - les noms de tous les membres du groupe multipartite ;
 - leurs termes de référence et
 - leurs états financiers annuels.

¹⁷ Rapports de la CNUCED sur la technologie et l'innovation [2021](#) et [2023](#) identifier dix de ces secteurs.

- Pour les multipartites ou les STN qui ne se conforment pas, il convient de demander au Bureau du conseiller juridique de l'ONU de les informer qu'ils ne peuvent pas utiliser le nom ou le logo de l'ONU dans des déclarations publiques ;
- ii. éviter les références génériques à la « société civile » en les remplaçant plus précisément par les communautés spécifiques de la société civile pertinentes (par exemple les scientifiques, les agriculteurs, les organismes universitaires) ;
 - iii. élaborer un registre permettant aux missions et aux organisations de la société civile de divulguer chaque année leur participation à tout groupe multipartite associé à une organisation du système des Nations Unies. Un tel registre permettrait à d'autres d'évaluer les conflits d'intérêts potentiels
- IV. Décourager le déplacement de la mise en œuvre des engagements financiers des gouvernements de l'OCDE vers des actions volontaires de la part des STN et des groupes multipartites basés dans les pays de l'OCDE.
- a. Sur le plan politique
 - i. s'engager à augmenter considérablement le financement public de l'éducation publique gratuite, des soins de santé, des infrastructures et du logement et à élargir l'assiette fiscale afin de fournir des programmes publics gratuits de qualité pour tous et de contrer la tendance à la privatisation et à la commercialisation des fonctions publiques
 - b. Sur le plan procédural
 - i. demander au Secrétaire général et aux directeurs généraux des Nations Unies de convoquer des réunions d'experts pour définir les normes de mesure des flux du secteur privé axés sur le développement (par exemple, comment mesurer la composante durabilité et additionnalité des investissements, des contrats, des accords de licence) ;
 - ii. exiger que tous les organismes affirmant qu'ils mettent en œuvre les objectifs et les programmes de l'ONU fournissent des documents à l'appui de ces affirmations afin d'éviter l'écoblanchiment du nom de l'ONU
- V. Réaffirmer la primauté des valeurs et des biens publics mondiaux sur les questions commerciales
- a. Sur le plan politique
 - i. adopter une résolution qui définit les biens publics mondiaux, les biens communs mondiaux, l'atmosphère, l'espace et la haute mer comme appartenant aux peuples du monde et qu'ils ne sont donc pas des produits ou des services commercialisables ;
 - ii. revoir le financement gouvernemental global du système des Nations Unies sur le budget ordinaire afin de disposer de la capacité institutionnelle nécessaire pour assurer une gouvernance mondiale significative et pour superviser efficacement l'économie mondiale
 - b. Sur le plan procédural
 - i. établir un processus d'approbation préalable pour les groupes multipartites qui cherchent à travailler avec n'importe quelle partie intergouvernementale ou du Secrétariat du système des Nations Unies. La demande d'approbation préalable doit inclure les termes de référence des groupes multipartites proposés, les membres fondateurs, les membres actuels, les règles de prise de décisions organisationnelles et les états financiers annuel.

- VI. Nettoyer le langage diplomatique du vocabulaire des « parties prenantes »
- a. Sur le plan politique
 - i. revenir à l'utilisation des termes « circonscriptions », « citoyens », « communautés » et « peuples » dans les résolutions et les déclarations de politique gouvernementale au lieu du langage des « parties prenantes » ou des « partenariats » ;
 - ii. de la même manière, recourir à un langage approprié et désagréé pour faire référence aux gouvernements et aux entreprises
 - b. Sur le plan procédural
 - i. demander au Secrétaire général et aux directeurs généraux d'accroître la précision de leurs rapports en utilisant des catégories sociales plus précises plutôt que le langage générique de « partie prenante » ou de « partenariat »

CONCLUSION : LE MULTIPARTISME EST UN AJOUT RISQUÉ ET INUTILE AU MULTILATÉRALISME

La gouvernance mondiale se trouve à un point de transition avec un appel à une ONU 2.0 basée sur une combinaison de multipartisme et de gouvernance en réseau. Une vision alternative – ou une combinaison de visions – pour la gouvernance mondiale après le 75e anniversaire de l'ONU est disponible. Ces visions replacent l'État-nation au centre de la gouvernance mondiale avec un engagement renouvelé à fournir les finances et le leadership politique nécessaires au système des Nations Unies et à ouvrir la porte à la diversité des institutions de la société civile et des mouvements sociaux qui s'engagent à soutenir de véritables institutions de la société civile et des mouvements sociaux. le multilatéralisme.

Pourquoi est-ce urgent ? Le multipartisme a accumulé un bilan qui marginalise les organismes intergouvernementaux, les pays en développement et les peuples identifiés dans les premiers mots de la Charte des Nations Unies. Le multipartisme modifie les prémisses du droit international, permettant aux STN de s'impliquer directement dans l'élaboration des politiques mondiales et d'interférer dans la mise en œuvre de programmes urgents pour protéger les biens publics mondiaux, répondre aux besoins de la société mondiale et sauvegarder les biens communs mondiaux. L'urgence est d'autant plus grande que le Forum économique mondial et les dirigeants des organisations du système des Nations Unies – les secrétaires généraux et les directeurs généraux de l'ONU – présentent un discours positif en faveur du multipartisme dirigé par les entreprises. L'urgence est d'autant plus grande que les peuples du monde perdent confiance dans la gouvernance mondiale, car les guerres, le changement climatique et la santé ne sont pas traités de manière appropriée par le système intergouvernemental actuel et ne peuvent qu'être aggravés par les groupes multipartites dirigés par les entreprises. Les États et le système multilatéral peuvent considérablement redonner l'élan à un système de gouvernance mondiale dirigé par l'État s'ils s'engagent dans un nouveau récit mondial et dans un renouvellement majeur des institutions de gouvernance mondiale.

ANNEX 1

The United Nations – World Economic Forum

Strategic Partnership Framework for the 2030 Agenda

The United Nations and the World Economic Forum are committed to accelerate implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development – the world’s plan for peace, prosperity, and a healthy planet.

Recognizing the ambition of the 2030 Agenda, the United Nations and the World Economic Forum seek to strengthen their partnership by focusing on jointly selected priorities and by pursuing a more strategic and coordinated collaboration, by leveraging their respective strengths and broadening their combined impact, building on existing and new collaborations by UN entities.

The partnership envisions for the United Nations (hereinafter “UN”) and the World Economic Forum (hereinafter “Forum”) to help each other increase their outreach, to share networks, communities, knowledge and expertise, to foster opportunities for innovation, and to encourage a wide understanding of and support for priority issues among their relevant stakeholders.

The strategic partnership framework seeks to ensure the consultation, exchange of information and coordination required for effective collaboration. Working together with the agility needed for rapidly changing contexts and requirements, adapting to technology-driven trends, other frontier issues and increasing complexities, as well as harnessing the opportunities presented by multi-stakeholder engagement is critical to accelerating the implementation of the Sustainable Development Goals, addressing inequalities within and among countries, and leaving no one behind.

The partnership will be structured and advanced along the following key focus areas:

- 1. Financing the 2030 Agenda:** The UN-Forum partnership will focus on aligning financial systems and accelerating finance flows toward the 2030 Agenda and the Sustainable Development Goals. Collaboration will seek to build a shared understanding of sustainable investing, especially in small island developing State, least developed countries and landlocked developing countries, and identify and take forward solutions to increase the long-term SDG investments, including in areas of fragility; mobilize the private sector to scale up green, renewable energy and energy efficiency investments; harness the potential of financial innovation, new technologies and digitalization to increase financing for the SDGs and to meet the Paris Agreement on Climate Change; enhance digital financial inclusion; and support inclusive trade and investment as a means to achieve the SDGs.
- 2. Climate Change:** The UN-Forum partnership will focus on achieving clear, measurable and public commitments from the private sector to reach carbon neutrality by 2050 and scale-up the services required to adapt to the impact of climate change. Collaboration will seek to increase the ambition of and accelerate commitments and platforms for public-private cooperation in critical high-emitting sectors such as transportation, including land-based transport, shipping and air travel, and heavy industry, particularly steel, cement, oil and gas and aluminum in order to advance the economic transformation necessary to limit global temperature rise to no more than 1.5 degree Celsius. Furthermore, the UN-Forum partnership will increase the ambition

of and accelerate commitments and platforms for public private cooperation in critical areas of adaptation such as early warning systems, disaster risk reduction, improving the resiliency of essential services such as water/sanitation, health, education (where the private sector plays an increasingly important role) and in providing livelihood opportunities and skills for the circular economy.

3. Health: Health is both an outcome and a driver of sustainable development, and requires a multisectoral, gender-responsive, rights-based response. The UN-Forum partnership will support countries to realize universal health coverage to achieve good health and well-being for all, within the context of the 2030 Agenda. Collaboration between the UN and the Forum will focus on addressing key emerging global health threats, including antimicrobial resistance, mental health and other issues that demand stronger multi-stakeholder partnerships and action.

4. Digital Cooperation: Collaboration between the UN and the Forum to meet the needs of the Fourth Industrial Revolution will seek to advance global analysis, dialogue and standards for digital governance and digital inclusiveness; and promote public-private partnerships to address global reskilling and lifelong learning for the future requirements for work and preparing the world's 1.8 billion young people for this transition.

5. Gender equality and the empowerment of women: Gender equality is a goal in its own right and fundamental for upholding the commitments of the 2030 Agenda. The UN and the Forum will foster multi-stakeholder partnerships and coalitions for full participation and equal opportunities of women at all levels of decision-making and for productive participation of women in the labour force and will promote equal pay for work of equal value across sectors and occupations as well as within them. The UN and the Forum will advocate for legal frameworks and policies and effective mechanisms for the elimination of discrimination and harassment towards women in the workplace, in public and private spheres.

6. Education and Skills: Education is an indispensable force for reducing inequalities, promoting social and economic inclusion, and driving inclusive green growth to achieve the SDGs. To keep pace with shifting labour market demands, technological disruptions and the increasing mobility of people, education has to transform in relation to the rapidly changing world of work. The UN-Forum partnership will strengthen linkages between governments, business, education and civil society to improve access to relevant education and training, strengthen skills anticipations systems, recognize skills and qualifications within and across-borders, integrate AI in education and empower youth, especially the most vulnerable, with the competencies for life and decent work.

In practice, this should involve, but not be limited to:

- Invitation to the Secretary-General to deliver a keynote at the World Economic Forum Annual Meetings in Davos-Klosters.
- Invitation to the Deputy Secretary-General, together with relevant Heads of UN Agencies, Funds and Programmes and UN Regional Economic Commissions, to take part in the Forum's Annual Meeting of the New Champions, different regional meetings and the Sustainable Development Impact Summit and engage with the Forum with a view to identifying a thematic approach relevant to each context.
- The UN's review of the possibility to connect Resident Coordinators with the relevant Forum Hubs of the Global Shapers Community at the national level.

- Utilizing the respective communication platforms of the UN and of the Forum to increase visibility for the agreed key focus areas.
- Early and advanced planning for more effective cooperation and impact.

Subject to their respective mandates, competencies, institutional settings and legal and operational frameworks, the United Nations and the World Economic Forum may inform and consult with each other, as appropriate, on additional issues of mutual interest in which cooperation may foster their respective and collective purposes.

The partnership between the UN and the Forum is well placed to facilitate and encourage multi-stakeholder engagement necessary to accelerate progress on the 2030 Agenda. The success of the partnership depends on strategic guidance, coordinated and coherent institutional arrangements for planning, collaboration, and a strong mechanism for knowledge development, learning, and accountability.

The leadership of the UN and the Forum will meet annually to review the partnership. In parallel, the technical teams of the UN and the Forum will meet to seek to ensure effective implementation of the commitments assumed under this Strategic Partnership Framework, including by enhancing coordination between the teams at the regional and country levels.

The Strategic Partnership Framework may be amended at any time and is not intended to be legally binding. The UN and the Forum will each bear its own costs to implement this Framework. Neither is the transfer of any intellectual property nor the exchange of confidential information intended; should the case or need arise, a separate agreement will be signed by the UN and the Forum addressing the above and other relevant issues. Any question of interpretation or difference concerning the terms of the implementation of the Framework will be settled between the UN and the Forum by negotiation and in good faith.

Signed at the United Nations, New York, 13 June 2019

Amina J Mohammed
Deputy Secretary-General
United Nations

Borge Brende
President
World Economic Forum

(The United Nations did not publish this memorandum of understanding. The World Economic Forum did publish the memorandum as a pdf that however could not be downloaded. Given this unusual circumstance, I transcribed the complete memorandum of understanding. Within a week the World Economic Forum's pdf version was no longer available on their website.)

LES RÉFÉRENCES

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2023). *Voluntary Sustainability Standards in International Trade*. Geneva. Disponible depuis https://unctad.org/system/files/official-document/ditctab2022d8_en.pdf (consulté le 3 juillet 2023).

FIAN International (2020). *When the Sun Casts a Shadow, The human rights risks of multi-stakeholder partnerships: the case of Scaling Up Nutrition (SUN)*. Disponible depuis <https://www.fian.org/en/publication/article/when-the-sun-casts-a-shadow-2318> (consulté le 3 juillet 2023).

FIAN International (2023). *Multistakeholderism and the Corporate Capture of Global Food Governance : What is at Risk in 2023?* (April). Disponible depuis <https://www.fian.org/en/publication/article/multistakeholderism-and-the-corporate-capture-of-global-food-governance-3128> (consulté le 3 juillet 2023).

Gleckman, Harris (2018). *Multistakeholder Governance and Democracy : A Global Challenge*. Routledge.

Gleckman, Harris (2020a). Where we are now with the emergence of multistakeholderism, an on-line educational powerpoint. TNI, 24 January. Disponible depuis https://www.tni.org/files/article-downloads/23_msismvisualpresentations-what_is_msism.pdf (consulté le 3 juillet 2023).

Gleckman, Harris (2020b). Where we are now with the global governance of TNCs, an on-line educational powerpoint. TNI, 24 January. Disponible depuis https://www.tni.org/files/article-downloads/13_msismvisualpresentations-governingtncsbymultilateralism_stateofplay.pdf (consulté le 3 juillet 2023).

Gleckman, Harris (2021). *COVAX : A Global Multistakeholder Group that Poses Political and Health Risks to Developing Countries and Multilateralism*. Amsterdam, Friends of the Earth International & Transnational Institute. Disponible depuis <https://longreads.tni.org/covax> (consulté le 3 juillet 2023).

Gleckman, Harris (2022). *The Three COVID crises and Multistakeholderism : Impacts on the Global South*. Amsterdam, Friends of the Earth International & Transnational Institute. Disponible depuis <https://www.tni.org/en/publication/the-trois-covid-crisis-and-multistakeholderism> (consulté le 3 juillet 2023).

Haar, Kenneth and Gonzalo Berrón (2022). *Funding for Profit & Multistakeholderism : How the private sector took over global climate talks against the people and the planet*. Amsterdam, Corporate Europe Observatory and Transnational Institute. Disponible depuis <https://www.tni.org/en/publication/funding-for-profit-multistakeholderism> (consulté le 3 juillet 2023).

Hamdani, Khalil & Lorraine Ruffing (2015). *United Nations Centre on Transnational Corporations: Corporate Conduct and the Public Interest*. London, Routledge.

High Level Advisory Board on Effective Multilateralism (HLAB, 2023). *A Breakthrough for People and Planet : Effective and Inclusive Global Governance for Today and the Future*. New York, United Nations University. Disponible depuis https://highleveladvisoryboard.org/breakthrough/pdf/56892_UNU_HLAB_report_Final_LOW_RES.pdf (consulté le 3 juillet 2023).

IT for Change (2023). Pragmatic Deal or Tragic Compromise ? Reflections on the UN SG's Policy Brief on the Global Digital Compact, Bot Populi, 6 June. Disponible depuis <https://botpopuli.net/pragmatic-deal-or-tragic-compromise-reflections-on-the-un-sgs-policy-brief-on-the-global-digital-compact/> (consulté le 3 juillet 2023).

Lettre ouverte à la communauté internationale mondiale - Time for a Democratic Reset – Global Crises Need Global Governance in the Public Interest (2021). Disponible depuis <https://www.cognitofirms.com/MultistakeholderismActionGroup/TimeForADemocraticResetGlobalCrisesNeedGlobalGovernanceInThePublicInterest>.

Lettre ouverte à M. Antonio Guterres, secrétaire général des Nations Unies, Corporate capture of global governance : The World Economic Forum (WEF) – UN partnership agreement is a dangerous threat to the UN system (2019). Disponible depuis <https://www.cognitofirms.com/MultistakeholderismActionGroup/CorporateCaptureOfGlobalGovernanceTheWorldEconomicForumWEFUNPartnershipAgreementIsADangerousThreatToUN?fbclid=IwAR0jaqd3fdz2NI3ndISI-fbR1mIMwMESKTDX5SlwtN-kwY3eLfQAFq71ujM> (consulté le 3 juillet 2023).

Manahan, Mary Ann and Madhuresh Kumar (2021). *The Great Takeover : Mapping of Multistakeholderism in Global Governance*. Amsterdam, People's Working Group on Multistakeholderism & TNI. Disponible depuis https://www.tni.org/files/publication-downloads/the_great_takeover_-_updated_14_april_2022.pdf (consulté le 3 juillet 2023).

Nations Unies (2021). *Our Common Agenda – Report of the Secretary-General*. Disponible depuis https://www.un.org/en/content/common-agenda-report/assets/pdf/Common_Agenda_Report_English.pdf (consulté le 3 juillet 2023).

Nations Unies (2023a). Our Common Agenda Policy Brief 1, To Think and Act for Future Generations (March). Disponible depuis <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-future-Generations-en.pdf> (consulté le 3 juillet 2023).

Nations Unies (2023b). Our Common Agenda Policy Brief 2, Strengthening the International Response to Complex Global Shocks – An Emergency Platform (March). Disponible depuis <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-emergency-platform-en.pdf> (consulté le 3 juillet 2023).

Nations Unies (2023c). Our Common Agenda Policy Brief 3, Meaningful Youth Engagement in Policymaking and Decision-making Processes (April). Disponible depuis <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-youth-engagement-en.pdf> (consulté le 3 juillet 2023).

Nations Unies (2023d). Our Common Agenda Policy Brief 5, A Global Digital Compact – an Open, Free and Secure Digital Future for All (May). Disponible depuis

<https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-gobal-digi-compact-en.pdf> (consulté le 3 juillet 2023).

Nations Unies (2023e). Our Common Agenda Policy Brief 8, Information Integrity on Digital Platforms (June). Disponible depuis <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-information-integrity-en.pdf> (consulté le 3 juillet 2023).

Organisation mondiale de la santé (OMS, 2003). WHO Framework Convention on Tobacco Control.

Progressive International (2022). Salvador Allende: Enough – no more dependence! (English translation). Disponible depuis <https://progressive.international/blueprint/4243ea84-7ec0-464b-a0c2-ec677e79a456-salvador-allende-enough--no-more-dependence/en> (consulté le 13 août 2023).

Rhode, David (2014). The Kimberley Process is a ‘perfect cover story’ for blood diamonds. *Guardian*, 24 March. Disponible depuis <https://www.theguardian.com/sustainable-business/diamonds-blood-kimberley-process-mines-ethical> (consulté le 8 juillet 2023).

Schwab, Klaus (2021). *Stakeholder Capitalism : A Global Economy that Works for Progress, People, and Planet*. Wiley.

Velásquez, Germán (2023). *Where Does Global Health Funding Come From and Where Does It Go?* Research Paper, No. 176. Geneva, South Centre Disponible depuis https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2023/04/RP176_WHERE-DOES-GLOBAL-HEALTH-FUNDING-COME-FROM-AND-WHERE-DOES-IT-GO_EN-REV.pdf (consulté le 18 août 2023).

World Economic Forum (WEF, 2010). *Everyone’s Business: Strengthening International Cooperation in a More Interdependent World: Report of the Global Redesign Initiative (GRI)*. Available from https://www3.weforum.org/docs/WEF_GRI_EverybodysBusiness_Report_2010.pdf (accessed 3 July 2023).

World Summit on Sustainable Development (WSSD, 2002). Report, Johannesburg, 26 August-4 September 2002, A/Conf.199/20. Disponible depuis <https://digitallibrary.un.org/record/478154?ln=en> (consulté le 7 juillet 2023).

DOCUMENTS DE RECHERCHE RECENTS DU SOUTH CENTRE

N°.	Date	Titre	Auteurs
91	Février 2019	Key Issues for BAPA+40: South-South Cooperation and the BAPA+40 Subthemes	Vicente Paolo B. Yu III
92	Mars 2019	Notification and Transparency Issues in the WTO and ' November 2018 Communication	Aileen Kwa and Peter Lunenborg
93	Mars 2019	Regulating the Digital Economy: Dilemmas, Trade Offs and Potential Options	Padmashree Gehl Sampath
94	Avril 2019	Tax Haven Listing in Multiple Hues: Blind, Winking or Conniving?	Jahanzeb Akhtar and Verónica Grondona
95	Juillet 2019	Mainstreaming or Dilution? Intellectual Property and Development in WIPO	Nirmalya Syam
96	Août 2019	Antivirales de acción directa para la Hepatitis C: evolución de los criterios de patentabilidad y su impacto en la salud pública en Colombia	Francisco A. Rossi B. y Claudia M. Vargas P.
97	Août 2019	Intellectual Property under the Scrutiny of Investor-State Tribunals Legitimacy and New Challenges	Clara Ducimetière
98	Septembre 2019	Developing Country Coalitions in Multilateral Negotiations: Addressing Key Issues and Priorities of the Global South Agenda	Adriano José Timossi
99	Septembre 2019	Ensuring an Operational Equity-based Global Stocktake under the Paris Agreement	Hesham AL-ZAHRANI, CHAI Qimin, FU Sha, Yaw OSAFO, Adriano SANTHIAGO DE OLIVEIRA, Anushree TRIPATHI, Harald WINKLER, Vicente Paolo YU III
100	Décembre 2019	Medicines and Intellectual Property: 10 Years of the WHO Global Strategy	Germán Velásquez
101	Décembre 2019	Second Medical Use Patents – Legal Treatment and Public Health Issues	Clara Ducimetière
102	Février 2020	The Fourth Industrial Revolution in the Developing Nations: Challenges and Road Map	Sohail Asghar, Gulmina Rextina, Tanveer Ahmed & Manzoor Illahi Tamimy (COMSATS)
103	Février 2020	Eighteen Years After Doha: An Analysis of the Use of Public Health TRIPS Flexibilities in Africa	Yousuf A Vawda & Bonginkosi Shozi
104	Mars 2020	Antimicrobial Resistance: Examining the Environment as Part of the One Health Approach	Mirza Alas
105	Mars 2020	Intersección entre competencia y	María Juliana Rodríguez Gómez

		patentes: hacia un ejercicio pro-competitivo de los derechos de patente en el sector farmacéutico	
106	Mars 2020	The Comprehensive and Progressive Agreement for the Trans-Pacific Partnership: Data Exclusivity and Access to Biologics	Zelege Temesgen Boru
107	Avril 2020	Guide for the Granting of Compulsory Licenses and Government Use of Pharmaceutical Patents	Carlos M. Correa
108	Avril 2020	Public Health and Plain Packaging of Tobacco: An Intellectual Property Perspective	Thamara Romero
109	Mai 2020	Non-Violation and Situation Complaints under the TRIPS Agreement: Implications for Developing Countries	Nirmalya Syam
110	Mai 2020	Estudio preliminar del capítulo sobre propiedad intelectual del acuerdo MERCOSUR – UE	Alejandra Aoun, Alejo Barrenechea, Roxana Blasetti, Martín Cortese, Gabriel Gette, Nicolás Hermida, Jorge Kors, Vanesa Lowenstein, Guillermo Vidaurreta
111	Mai 2020	National Measures on Taxing the Digital Economy	Veronica Grondona, Abdul Muheet Chowdhary, Daniel Uribe
112	Juin 2020	La judicialización del derecho a la salud	Silvina Andrea Bracamonte and José Luis Cassinerio
113	Juin 2020	La evolución de la jurisprudencia en materia de salud en Argentina	Silvina Andrea Bracamonte and José Luis Cassinerio
114	Juin 2020	Equitable Access to COVID-19 Related Health Technologies: A Global Priority	Zelege Temesgen Boru
115	Juillet 2020	Special Section 301:US Interference with the Design and Implementation of National Patent Laws	Dr. Carlos M. Correa
116	Août 2020	The TRIPS Agreement Article 73 Security Exceptions and the COVID-19 Pandemic	Frederick Abbott
117	Septembre 2020	Data in Legal Limbo: Ownership, sovereignty, or a digital public goods regime?	Dr. Carlos M. Correa
111	Septembre 2020	Mesures nationales sur l'imposition de l'économie numérique	Veronica Grondona, Abdul Muheet Chowdhary, Daniel Uribe
100	Septembre 2020	Médicaments et propriété intellectuelle: 10 ans de la stratégie mondiale de l'OMS	Dr. German Velásquez
118	Septembre 2020	Re-thinking Global and Local Manufacturing of Medical Products After COVID-19	Dr. German Velásquez

119	Octobre 2020	TRIPS Flexibilities on Patent Enforcement: Lessons from Some Developed Countries Relating to Pharmaceutical Patent Protection	Joshua D. Sarnoff
120	Octobre 2020	Patent Analysis for Medicines and Biotherapeutics in Trials to Treat COVID-19	Srividya Ravi
121	Novembre 2020	The World Health Organization Reforms in the Time of COVID-19	German Velásquez
122	Novembre 2020	Analysis of the Overcapacity and Overfishing Pillar of the WTO Fisheries Subsidies Negotiations	Peter Lunenburg
123	Novembre 2020	The United Nations Declaration on the Rights of Peasants and Other People Working in Rural Areas: One Step Forward in the Promotion of Human Rights for the Most Vulnerable	Maria Natalia Pacheco Rodriguez and Luis Fernando Rosales Lozada
124	Novembre 2020	Practical Implications of 'Vaccine Nationalism': A Short-Sighted and Risky Approach in Response to COVID-19	Muhammad Zaheer Abbas, PhD
125	Décembre 2020	Designing Pro-Health Competition Policies in Developing Countries	Vitor Henrique Pinto Ido
126	Décembre 2020	How Civil Society Action can Contribute to Combating Antimicrobial Resistance	Mirza Alas Portillo
127	Décembre 2020	Revisiting the Question of Extending the Limits of Protection of Pharmaceutical Patents and Data Outside the EU – The Need to Rebalance	Daniel Opoku Acquah
118	Janvier 2021	Reconsidérations sur la fabrication mondiale et locale de produits médicaux après le COVID-19	German Velásquez
121	Janvier 2021	Les réformes de l'Organisation mondiale de la Santé à l'époque de COVID-19	German Velásquez
128	Février 2021	Intellectual Property in the EU–MERCOSUR FTA: A Brief Review of the Negotiating Outcomes of a Long-Awaited Agreement	Roxana Blasetti In collaboration with Juan I. Correa
129	Mars 2021	The TRIPS waiver proposal: an urgent measure to expand access to the COVID-19 vaccines	Henrique Zeferino de Menezes
130	Avril 2021	Misappropriation of Genetic Resources and Associated Traditional Knowledge: Challenges Posed by Intellectual Property and Genetic Sequence Information	Nirmalya Syam and Thamara Romero
131	Juin 2021	TRIPS Flexibilities and TRIPS-plus Provisions in the RCEP Chapter on Intellectual Property: How Much Policy Space is Retained?	Vitor Henrique Pinto Ido
132	Juin 2021	Interpreting the Flexibilities Under the TRIPS Agreement	Carlos M. Correa

133	Août 2021	Malaria and Dengue: Understanding two infectious diseases affecting developing countries and their link to climate change	By Mirza Alas
134	Septembre 2021	Restructuring the Global Vaccine Industry	Felix Lobo
135	Septembre 2021	Implementation of a TRIPS Waiver for Health Technologies and Products for COVID-19: Preventing Claims Under Free Trade and Investment Agreements	Carlos M. Correa, Nirmalya Syam and Daniel Uribe
136	Septembre 2021	Canada's Political Choices Restrain Vaccine Equity: The Bolivia-Biolysse Case	Muhammad Zaheer Abbas
137	Octobre 2021	The Ocean Economy: trends, impacts and opportunities for a post COVID-19 Blue Recovery in developing countries	David Vivas Eugui, Diana Barrowclough and Claudia Contreras
138	Octobre 2021	Beyond Corporate Social Responsibility: Strengthening Human Rights Due Diligence through the Legally Binding Instrument on Business and Human Rights	Daniel Uribe Terán
139	Octobre 2021	Governing Seed for Food Production: The International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture	Nina Isabelle Moeller
140	Novembre 2021	Del SIDA al COVID-19: La OMS ante las crisis sanitarias globales	Germán Velásquez
135	Novembre 2021	Mise en œuvre d'une dérogation ADPIC pour les technologies et produits de santé pour la COVID-19: prévenir les réclamations dans le cadre des accords de libre-échange et d'investissement	Carlos M. Correa, Nirmalya Syam and Daniel Uribe
141	Novembre 2021	Utilising Public Health Flexibilities in the Era of COVID-19: An Analysis of Intellectual Property Regulation in the OAPI and MENA Regions	Yousuf A Vawda and Bonginkosi Shozi
142	4 janvier 2022	Competition Law and Access to Medicines: Lessons from Brazilian Regulation and Practice	Matheus Z. Falcão, Mariana Gondo and Ana Carolina Navarrete
143	11 janvier 2022	Direito Brasileiro da Concorrência e Acesso à Saúde no Brasil: Preços Exploratórios no Setor de Medicamentos	Bruno Braz de Castro
144	27 janvier 2022	A TRIPS-COVID Waiver and Overlapping Commitments to Protect Intellectual Property Rights Under International IP and Investment Agreements	Henning Grosse Ruse- Khan and Federica Paddeu
145	9 février 2022	The Right to Health in Pharmaceutical Patent Disputes	Emmanuel Kolawole Oke
146	16 février 2022	A Review of WTO Disputes on TRIPS: Implications for Use of Flexibilities for Public Health	Nirmalya Syam

147	28 février 2022	Can Negotiations at the World Health Organization Lead to a Just Framework for the Prevention, Preparedness and Response to Pandemics as Global Public Goods?	Viviana Muñoz Tellez
148	7 mars 2022	Marine Genetic Resources Beyond National Jurisdictions: Negotiating Options on Intellectual Property	Siva Thambisetty
149	8 mars 2022	The International Discourse on the Right to Development and the Need to Reinvigorate its Implementation	Yuefen Li, Daniel Uribe and Danish
150	21 mars 2022	The Liability of Internet Service Providers for Copyright Infringement in Sri Lanka: A Comparative Analysis	By Ruwan Fernando
147	28 février 2022	Les négociations au sein de l'Organisation mondiale de la santé peuvent-elles aboutir à un cadre juste pour la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies en tant que bien public mondial ?	Viviana Muñoz Tellez
151	19 avril 2022	Escaping the Fragility/Conflict Poverty Trap: How the interaction between service delivery, capacity development and institutional transformation drives the process of transition out of fragility	Mamadou Dia
152	21 avril 2022	An Examination of Selected Public Health Exceptions in Asian Patent Laws	Kiyoshi Adachi
153	26 avril 2022	Patent Analysis for Medicines and Biotherapeutics in Trials to Treat COVID-19	Srividya Ravi
154	9 mai 2022	COVID-19 Vaccines as Global Public Goods: between life and profit	Katiuska King Mantilla and César Carranza Barona
155	27 mai 2022	Manufacturing for Export: A TRIPS-Consistent Pro-Competitive Exception	by Carlos M. Correa and Juan I. Correa
156	1 juin 2022	A Tough Call? Comparing Tax Revenues to Be Raised by Developing Countries from the Amount A and the UN Model Treaty Article 12B Regimes	Vladimir Starkov and Alexis Jin
157	3 juin 2022	WTO Moratorium on Customs Duties on Electronic Transmissions: How much tariff revenue have developing countries lost?	Rashmi Banga
158	15 juin 2022	Twenty Years After Doha: An Analysis of the Use of the TRIPS Agreement's Public Health Flexibilities in India	Muhammad Zaheer Abbas, PhD
156	1 juin 2022	Un choix cornélien ? Comparaison des recettes fiscales à engranger par les pays en développement au titre des régimes du Montant A et de l'Article 12B du Modèle de convention des Nations Unies	Vladimir Starkov et Alexis Jin
159	15 juillet 2022	Reaping the Fruits of Research on Microorganisms: Prospects and Challenges for R&D and Industry in Sri Lanka	Ruwan Fernando

160	21 juillet 2022	Movement Forward on ABS for the Convention on Biological Diversity: Bounded Openness Over Natural Information	Joseph Henry Vogel, Manuel Ruiz Muller, Klaus Angerer, and Christopher May
161	26 juillet 2022	Two Pillar Solution for Taxing the Digitalized Economy: Policy Implications and Guidance for the Global South	Irene Ovonji-Odida, Veronica Grondona, Abdul Muheet Chowdhary
162	11 août 2022	The Proposed Standing Multilateral Mechanism and Its Potential Relationship with the Existing Universe of Investor – State Dispute Settlement	Danish and Daniel Uribe
163	19 août 2022	The Human Right to Science: From Fragmentation to Comprehensive Implementation?	Peter Bille Larsen and Marjorie Pamintuan
164	23 septembre 2022	Impact of a Minimum Tax Rate under the Pillar Two Solution on Small Island Developing States	Kuldeep Sharma
165	4 octobre 2022	Evaluating the Impact of Pillars One and Two	Suranjali Tandon and Chetan Rao
166	6 octobre 2022	Lessons From India's Implementation of Doha Declaration on TRIPS and Public Health	Nanditta Batra
167	27 octobre 2022	Analysing Intersections between Climate Change and Human Rights	Daniel Uribe Teran and Luis Fernando Rosales
168	28 octobre 2022	TRIPS Flexibilities and Access to Medicines: An Evaluation of Barriers to Employing Compulsory Licenses for Patented Pharmaceuticals at the WTO	Anna S.Y. Wong, Clarke B. Cole, Jillian C. Kohler
169	8 novembre 2022	The WTO TRIPS Decision on COVID-19 Vaccines: What is Needed to Implement it?	Carlos M. Correa and Nirmalya Syam
170	17 novembre 2022	Left on Our Own: COVID-19, TRIPS-Plus Free Trade Agreements, and the Doha Declaration on TRIPS and Public Health	Melissa Omino and Joanna Kahumbu
171	29 novembre 2022	Pautas para el Examen de Solicitudes de Patentes Relacionadas con Productos Farmacéuticos	Carlos M Correa
162	11 août 2022	Le mécanisme multilatéral permanent proposé et sa relation potentielle avec l'univers existant du règlement des différends entre investisseurs et États	Danish et Daniel Uribe
172	1 décembre 2022	Illicit Financial Flows and Stolen Asset Recovery: The Global North Must Act	Abdul Muheet Chowdhary and Sebastien Babou Diasso
171	31 janvier 2023	Directives pour l'examen des demandes de brevet relatives aux produits pharmaceutiques	Carlos M. Correa
173	7 février 2023	Analysis of COVID-Related Patents for Antibodies and Vaccines	Kausalya Santhanam

174	13 février 2023	Leading and Coordinating Global Health: Strengthening the World Health Organization	Nirmalya Syam
138	Octobre 2021	Au-delà de la responsabilité sociale de l'entreprise : Renforcer le devoir de diligence en matière de droits de l'homme au moyen de l'instrument juridiquement contraignant relatif aux entreprises et aux droits de l'homme	Daniel Uribe Terán
167	27 octobre 2022	Analyse des Intersections entre le Changement Climatique et les Droits de l'Homme	Daniel Uribe Teran y Luis Fernando Rosales
175	22 mars 2023	Experiencias internacionales sobre la concesión de licencias obligatorias por razones de salud pública	Catalina de la Puente, Gastón Palopoli, Constanza Silvestrini, Juan Correa
176	29 mars 2023	De dónde viene y a dónde va el financiamiento para la salud mundial	Germán Velásquez
177	18 mai 2023	Policy Dilemmas for ASEAN Developing Countries Arising from the Tariff Moratorium on Electronically Transmitted Goods	Manuel F. Montes and Peter Lunenborg
178	22 mai 2023	A Response to COVID-19 and Beyond: Expanding African Capacity in Vaccine Production	Carlos M. Correa
179	12 juillet 2023	Reinvigorating the Non-Aligned Movement for the Post-COVID-19 Era	Yuefen Li, Daniel Uribe and Danish
180	9 août 2023	Neglected Dimension of the Inventive Step as Applied to Pharmaceutical and Biotechnological Products: The case of Sri Lanka's patent law	Ruwan Fernando
181	14 août 2023	Trends, Reasons and Prospects of De-dollarization	Yuefen Li



International Environment House 2
Chemin de Balexert 7–9
CP 228, 1211 Genève 19
Suisse
+41 22 791 80 50
south@southcentre.int
www.southcentre.int



De Wittenstraat 25
1052 AK Amsterdam
Les Pays-Bas
+31 20 662 66 08
tni@tni.org
www.tni.org

ISSN 1819-6926